

VILLE DE LAXOU

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU Mercredi 7 novembre 2018

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018
- Compte-rendu des décisions du Maire

FINANCES

- Q1 - BUDGET CONCERTÉ 2019 – RÈGLEMENT
Rapporteur : Y. PINON
- Q2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
Rapporteur : Y. PINON
- Q3 - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER PRINCIPAL
Rapporteur : Y. PINON

AFFAIRES JURIDIQUES

- Q4 - MOTION POUR LE TGV EST
Rapporteur : Madame le Maire
- Q5 - ADHÉSION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF "MEURTHE-ET-MOSELLE DÉVELOPPEMENT 54"
Rapporteur : Y. PINON
- Q6 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION "LA PRÉVENTION ROUTIÈRE"
Rapporteurs : P. CANTUS, B. CHAUFOURNIER
- Q7 - DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE N° 1- ANNÉE 2018
Rapporteur : Y. PINON
- Q8 - DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE N° 2- ANNÉE 2018
Rapporteur : Y. PINON
- Q9 - CRÉATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN
Rapporteur : Y. PINON
- Q10 - ADOPTION D'UNE CHARTE GRAPHIQUE ET D'UN NOUVEAU LOGOTYPE POUR LA VILLE DE LAXOU
Rapporteur : Madame le Maire
- Q11 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCE DE DÉTAIL - ANNÉE 2019
Rapporteur : O. ERNOULT
- Q12 - MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLES ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX
Rapporteur : G. GIRARD

MARCHÉS PUBLICS

- Q13 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY POUR LA PÉRIODE DE MAI 2019 À AVRIL 2022
Rapporteur : Y. PINON

RESSOURCES HUMAINES

Q14 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : Y. PINON

Q15 - CRÉATION DE POSTES - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Y. PINON

Q16 - CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "GESTION LOCALE", APPROBATION DES STATUTS, ENTRÉE AU CAPITAL, DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Y. PINON

ÉDUCATION

Q17 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES POUR L'ORGANISATION DE CLASSES DE DÉCOUVERTE 2019

Rapporteurs : C. BAILLET BARDEAU, I. TAGHITE

Q18 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX FOYERS SOCIO-ÉDUCATIFS

Rapporteurs : C. BAILLET BARDEAU, I. TAGHITE

Q19 - ATTRIBUTION DE DOTATIONS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE CIVILE 2019

Rapporteurs : C. BAILLET BARDEAU, I. TAGHITE

Q20 - AIDE AUX FAMILLES DONT LES ENFANTS FRÉQUENTENT CERTAINS RESTAURANTS SCOLAIRES EXTÉRIEURS À LAXOU

Rapporteurs : C. BAILLET BARDEAU, I. TAGHITE

DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Q21 - DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE - CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS DE LAXOU)

Rapporteur : C. BAILLET BARDEAU

JEUNESSE

Q22 - ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES FRANCS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Rapporteur : C. BAILLET BARDEAU

ETAT CIVIL

Q23 - ACTUALISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIÈRES COMMUNAUX

Rapporteur : Y. PINON

SANTÉ - SOCIAL

Q24 - ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF MONALISA (MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES)

Rapporteur : A-M. ANTOINE

CULTURE

Q25 - CONVENTION DE MÉCÉNAT CULTUREL

Rapporteur : S. FALL

Q26 - DON DE LIVRES À LA VILLE DE LAXOU

Rapporteur : S. FALL

POLITIQUE DE LA VILLE

- Q27** - RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - 2 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE
- Q28** - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION NANCÉIENNE
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE
- Q29** - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS HORS CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION NANCÉIENNE
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE
- Q30** - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION JEUNES ET CITÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE
- Q31** - CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (T.F.P.B.) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - AVENANT N°1
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE
- Q32** - MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER DES PROVINCES
Rapporteur : N. BOUGUERIOUNE

URBANISME – ENVIRONNEMENT

- Q33** - ADHÉSION À L'ASSOCIATION SYNERGIE PLANTES INVASIVES GRAND EST (SPIGEST)
Rapporteur : P. CANTUS
- Q34** - SOUTIEN AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES – AIDE AUX INSTALLATIONS DE TYPE "CHAUFFE-EAU SOLAIRE"
Rapporteur : P. CANTUS
- Q35** - CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FAÇADES – SECTEUR CHAMP-LE-BOEUF - RÈGLEMENT
Rapporteur : P. CANTUS
- Q36** - ATTRIBUTION DE PRIMES POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES
Rapporteur : P. CANTUS
- Q37** - PROLONGATION DE LA CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FAÇADES POUR L'EMBELLISSEMENT DES MAISONS "ART DÉCO"
Rapporteur : P. CANTUS
- Q38** - CESSION DE PARCELLE LIEUDIT "FOND DE LAVAUX"
Rapporteur : P. CANTUS
- Q39** - ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS 12 IMPASSE COLONEL MOLL
Rapporteur : P. CANTUS

COMMUNICATIONS

MÉTROPOLE :

- * Rapport d'activité et de développement durable 2017 de la Métropole
- * Rapport annuel 2017 sur le prix & la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy
- * Rapport annuel 2017 sur le prix & la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy
- * Séances du Conseil Métropolitain du 21 septembre 2018 et du 19 octobre 2018

SOLOREM :

- * Rapport de la Société d'Economie Mixte : "Solorem"

SECRÉTAIRE : M. HUGUIN

| NOM-PRENOM | PRÉSENTS/ABSENTS | PROCURATION A : |
|-----------------------------|-------------------------|------------------------|
| 1. Laurence WIESER | Présente | |
| 2. Yves PINON | Présent | |
| 3. Naïma BOUGUERIOUNE | Présente | |
| 4. Olivier ERNOULT | Présent | |
| 5. Guilaine GIRARD | Présente | |
| 6. Samba FALL | Présent | |
| 7. Claudine BAILLET BARDEAU | Absente | I. TAGHITE |
| 8. Didier MAINARD | Présent | |
| 9. Anne-Marie ANTOINE | Absente | Mme le Maire |
| 10. Pierre CANTUS | Présent jusqu'à Q32 | O. ERNOULT |
| 11. Dominique LECA | Présent | |
| 12. Maurice HUGUIN | Présent | |
| 13. Catherine FERNANDES | Absente | Y. PINON |
| 14. Carole BRENEUR | Présente | |
| 15. Patricia MICCOLI | Absente | N. BOUGUERIOUNE |
| 16. Claude HINZELIN | Présent | |
| 17. Marc BORÉ | Présent | |
| 18. Matthieu EHLINGER | Présent | |
| 19. Isabelle TAGHITE | Présente | |
| 20. Abdelkarim QRIBI | Présent jusqu'à Q20 | M. BORÉ |
| 21. Jean-Pierre REICHHART | Présent | |
| 22. Serge VAUTRIN | Présent | |
| 23. Jeannine LHOMMÉE | Présente | |
| 24. Nathalie JACQUOT | Présente à partir de Q1 | |
| 25. Marie-Josèphe LIGIER | Absente | G. GIRARD |
| 26. Brigitte CHAUFURNIER | Présente à partir de Q1 | |
| 27. Laurent GARCIA | Présent | |
| 28. Nathalie PARENT HECKLER | Absente | L. GARCIA |
| 29. Pierre BAUMANN | Présent à partir de Q1 | |
| 30. Valérie EPHRITIKHINE | Présente jusqu'à Q24 | A. BEREHIL |
| 31. Christophe GERARDOT | Absent | P. BAUMANN |
| 32. Aziz BEREHIL | Présent | |
| 33. Carole CHRISMENT | Présente | |

La séance est ouverte à 18 heures 05 sous la présidence de Mme WIESER, maire de Laxou.

Mme le Maire.- Mes chers collègues, la séance est ouverte.

(Mme le maire procède à l'appel)...

(Le quorum est atteint)...

Je voudrais démarrer ce conseil en rendant un hommage appuyé aux trois associations qui, en 2007, ont permis qu'aujourd'hui nous obtenions le classement de la Forêt de Haye du Massif de Haye en forêt de protection.

Il s'agissait à l'époque d'une association laxovienne : l'ALPE Laxou dont Thérèse DAGUENET était la présidente. Il s'agissait de l'association de sauvegarde et promotion du massif de Haye dont le président à l'époque était Jean-François PETIT et il s'agissait de Flore 54 dont le président était à l'époque Raynald RIGOLOTT. Ce sont les trois associations qui ont permis qu'aujourd'hui nous obtenions ce classement.

A cette époque, j'étais moi-même militante à Flore 54 ; je me souviens avoir posé des banderoles dans la forêt et contribué à la récolte des 11 000 signatures qui ont généré cette demande officielle. Je crois que, par la suite, j'ai été suffisamment convaincante auprès de l'équipe de campagne de Laurent GARCIA sur les enjeux du dossier que représentait ce classement pour la ville de Laxou évidemment mais aussi pour la Métropole. Cela probablement a fait que j'ai rejoint les rangs pour conforter entre autres ce dossier.

Je suis d'autant plus émue qu'aujourd'hui j'ai le plaisir d'accueillir ce classement en étant devenue maire.

Ce classement nous montre aussi que le militantisme associatif est utile, qu'il est nécessaire dans notre pays et qu'associé à toutes les forces publiques et politiques il produit quelquefois de grands résultats, et cela en est un.

Aujourd'hui, tout le monde se réjouit de ce classement même si ce n'était pas acquis en 2007 pour ceux qui étaient dans la forêt avec nous. Mais c'est un peu comme pour les élections, ce n'est pas quand on a gagné que c'est terminé. En fait, c'est maintenant que tout commence pour le massif de Haye.

Le classement, pour moi, ce n'est pas un aboutissement, ce n'est que le début. C'est un commencement. Il faut être très attentif désormais à la gouvernance qui sera mise en place et comment les collectivités, qui ont très bien travaillé lors du dossier de classement, sauront aujourd'hui travailler ensemble avec tous les acteurs qui ont participé à l'obtention de ce classement.

Je rappelle que c'est un simple classement de l'état boisé, rien de plus mais rien de moins. Sur ce massif de Haye, nous avons de gros enjeux autres, il me semble, des enjeux de biodiversité, des enjeux de protection de la ressource en eau, des enjeux de patrimoine évidemment et celui de l'accueil du public.

Dans ce cadre, je salue l'excellence du travail qui a été réalisée par la Métropole sur le projet TIGA et je fais le vœu que celui-ci aboutisse évidemment et qu'il soit retenu au niveau national et surtout qu'il puisse contribuer à cette gouvernance partagée à laquelle j'aspire.

Merci à tous pour ces grands projets.

M. GARCIA.- C'est évidemment unanimement que le conseil et, bien au-delà, la Métropole ont accueilli ce classement. Vous avez rappelé les efforts qui ont été faits ; les associations ont été les premières à sonner la sonnette d'alarme à l'époque. On peut se réjouir de ce classement. J'abonde dans votre sens en disant que c'est un commencement parce qu'il faut continuer à être vigilant. On voit les légitimes préoccupations de nos collègues hors Métropole au sein d'autres intercommunalités proches qui ont le besoin notamment le fameux mur de l'A31. Il faut que l'on soit aussi vigilant sur le devenir. Nous étions à une réunion commune où l'on est tombé en même temps de la chaise quand on a vu certains tracés, certaines idées qui pouvaient germer dans les esprits de gens qui n'ont pas forcément la même antériorité que certains pouvaient avoir autour de la table.

Oui, réjouissons-nous politiquement. Dominique POTIER a beaucoup travaillé aussi sur ce dossier. Il continue à y travailler. Restons unis et mobilisés pour que d'autres projets structurants et nécessaires ne viennent pas percuter et perturber un peu ce classement que l'on a tous appelé de nos vœux, et qui trouve un aboutissement, une conclusion, -peu importe le vocable- en tout cas un axe fort d'une politique globale métropolitaine et au-delà.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ?

Mme CHRISMENT.- Page 14, 2^{ème} paragraphe : « *Ceci dit, vous avez raison de vous mettre en conformité, vous l'avez fait depuis que vous avez pris la mairie, il y avait eu des contrôleurs des comptes...* » Il faut supprimer « *des contrôleurs des comptes* », et remplacer par « *des contrôles de la Cour des comptes* ».

Mme le Maire.- C'est noté. Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

| Date | Bénéficiaire | Explicatif des décisions |
|------------|-----------------------|---|
| 24/07/2018 | M BOURION BERNARD | Attribution d'une concession traditionnelle au cimetière du village, référencée sous le numéro 1050 allée C, pour une durée de 30 ans. |
| 25/07/2018 | M ET MME BATCH TOUFIK | Attribution d'une concession traditionnelle caveau au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 14, clairière B, allée Vent pour une durée de 30 ans. |
| 28/08/2018 | MME ANDREANI GINETTE | Attribution d'une case de columbarium au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 30, pour une durée de 15 ans. |
| 03/09/2018 | MME DANIELÈ INFELTA | Attribution d'une concession pleine terre au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 21, clairière 3, allée du Soleil, pour une durée de 15 ans. |
| 10/10/2018 | M DANIEL MALENFERT | Attribution d'une concession traditionnelle caveau au cimetière de la Tarrère, référencée sous le numéro 15, allée Vent, clairière B, pour une durée de 30 ans. |

MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL COMMUNAL À TITRE GRACIEUX

| Date | Bénéficiaire | Explicatif des décisions |
|------------|---|---|
| 10/07/2018 | Association Jeunes et Cité | 5 vélums, 30 tables, 40 bancs, 14 barrières de sécurité, 1 barbecue (prévoir extincteur) et 1 branchement électrique – animations au pied de l'immeuble – du mardi 10 juillet au jeudi 12 juillet 2018, Espace Picardie à Laxou |
| 10/07/2018 | Monsieur Pascal OLEK | 4 vélums, 8 tables et 16 bancs – anniversaire, dimanche 29 juillet 2018, avenue Pierre Curie à Laxou |
| 10/07/2018 | Association Réalise | 10 tables et 20 bancs – manifestation, jeudi 19 juillet 2018, à l'Association Réalise à Laxou |
| 10/07/2018 | Conseil Syndicale de la Résidence Renan | 3 grands vélums, 1 barbecue (prévoir extincteur), 7 tables et 12 bancs – repas de la résidence Renan, samedi 22 septembre 2018 |
| 11/07/2018 | France Horizon | 16 tables, 20 bancs et 3 vélums – manifestation au sein de leur structure, vendredi 31 août 2018, rue de la Moselotte à Laxou |

| | | |
|------------|--|---|
| 11/07/2018 | Association Saint-Genès | 4 tables et 1 isoloir handicapé – vide dressing, dimanche 09 septembre 2018 |
| 11/07/2018 | MJC Lorraine | 2 barbecues – partenariat Festivité'Haye et mise en place des navettes estivales pour la Forêt de Haye, tous les week-ends du 07 au 29 juillet 2018 |
| 11/07/2018 | Résidence de l'Oseraie | 8 tables et 2 vélums – brocante, samedi 21 juillet 2018, à la résidence de l'Oseraie |
| 25/07/2018 | Association FLORE 54 | 40 tables, 64 bancs, 36 grilles caddies, 19 vélums, 1 podium mobile, 1 stand bar et alimentation électrique – Jeux Parc nature, mercredi 29 août 2018, au Parc d'Agrément à Laxou |
| 25/07/2018 | ACPG/CATM/TOE VEUVES 54 | Matériel de sonorisation – repas suivi du loto d'automne, samedi 13 octobre 2018, salle André Monta, 14 Place de la Liberté à Laxou |
| 30/07/2018 | FLORE 54 | 19 vélums, 66 bancs, 58 tables, 70 grilles caddies, 1 stand bar et alimentation électrique – Campagne à la Ville, dimanche 16 septembre 2018 à Laxou Village |
| 14/08/2018 | Ville de Tomblaine | 30 grilles caddies – 21 ^{ème} salon Automne des Arts, samedi 06 et dimanche 07 octobre 2018 |
| 14/08/2018 | Fédération Départementale du BTP de Meurthe-et-Moselle | 15 tables, 15 bancs et 10 grilles caddies – visite sur le chantier et grand village des métiers réservés aux établissements scolaires du département en partenariat avec l'entreprise GTM HALLE, vendredi 12 octobre 2018, au rez-de-chaussée du bâtiment ADIM à proximité du Grand Frais à Laxou |
| 14/08/2018 | Les Petits Débrouillards | 10 tables et 10 bancs – manifestation « Ça bouge en bas de chez toi », mercredi 03 octobre 2018, au pied des immeubles La Moselotte, quartier Champ-le-Bœuf à Laxou |
| 29/08/2018 | Résidence de l'Oseraie | 4 tables, 1 barbecue (prévoir un extincteur) et 2 vélums – barbecue, jeudi 13 septembre 2018, à la résidence de l'Oseraie |
| 29/08/2018 | Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle | 70 grilles caddies sous réserve d'un besoin communal d'ici là – manifestation « Marché du Monde Solidaire 2018 », du mercredi 14 au lundi 19 novembre 2018, esplanade Jacques Baudot à Nancy |
| 06/09/2018 | Association Zola Avenir | 25 tables – 50 bancs – 20 barrières de ville – 1 barbecue (prévoir extincteur) et 10 vélums – pique-nique annuel, dimanche 23 septembre 2018, avenue Pierre Curie à Laxou |
| 12/09/2018 | Association Réalise | 12 tables, 24 bancs et 1 barbecue (prévoir extincteur) – repas annuel avec les familles, mercredi 12 septembre 2018, à l'Association Realise à Laxou |
| 18/09/2018 | Etablissement Korian la Saulx | 4 grilles caddies – 20 ^{ème} anniversaire de l'établissement, samedi 13 octobre 2018 à Laxou |
| 18/09/2018 | Madame Patricia LACROIX | 10 tables, 20 bancs, 3 vélums, 1 barbecue (prévoir un extincteur) et 2 barrières de ville – repas de quartier, dimanche 07 octobre 2018, sur le parking à l'angle des rues Pergaud et Pasteur à Laxou |
| 18/09/2018 | Si l'On Se Parlait | Un écran, 1 sono, 3 micros HF et l'éclairage de la salle – soirée « Osons la Fraternité », vendredi 19 octobre 2018, salle Caurel et Espace Europe à Laxou |

| | | |
|------------|--------------------------------|--|
| 19/09/2018 | Monsieur Jean DIDELOT | 13 tables – vente de livres au profit d'œuvres sociales, vendredi 21 et samedi 22 septembre 2018, salle Pierre Juillièrre à Laxou |
| 24/09/2018 | Association Les Rêves de Lucie | Un micro, 1 grand écran et 1 vidéoprojecteur – assemblée générale suivi d'un repas, samedi 1 ^{er} décembre 2018, Gymnase de l'Europe à Laxou |
| 24/09/2018 | M. Gérard LORRAIN | 5 guirlandes LED, 2 projecteurs autonomes, 3 lampes solaires, 1 sono portative, 3 tourets d'alimentation, 5 vélums, 26 bancs, 13 tables, 2 barbecues (prévoir extincteur), 2 grilles caddies et des flèches pour indiquer l'itinéraire – Sentonales « Les Jardins Citoyens », samedi 22 septembre 2018 |
| 28/09/2018 | Association Les Fourasses | 10 tables, 20 bancs, des containers poubelle, 1 barbecue (prévoir un extincteur) et 4 vélums – 43 ^{ème} édition des Fourasses, dimanche 14 octobre 2018 |
| 02/10/2018 | Fédération sportive UGSEL 54 | 30 barrières de ville, 1 podium 3 marches, 3 vélums, 6 tables, 12 bancs, des signalétiques course, K16 et 1 sono – cross départemental, mercredi 14 octobre 2018, au complexe sportif Gaston Lozzia rue de la Toulouse à Laxou |
| 12/10/2018 | Conseil Départemental 54 | 15 grilles caddies doubles, 15 bancs et 6 tables – divers, du mardi 02 octobre 2018 au vendredi 09 novembre 2018 |
| 12/10/2018 | Résidence de l'Oseraie | 7 tables et 40 chaises – fête des familles, samedi 27 octobre 2018, à la Résidence de l'Oseraie |
| 12/10/2018 | Association ALVH | 40 tables, 80 chaises et portants – traditionnelle brocante aux jouets et bourses aux vêtements, dimanche 18 novembre 2018, salle Louis Colin à Laxou |
| 12/10/2018 | Club Tennis Laxou Sapinière | 6 tables et 12 bancs – tournoi double, dimanche 14 octobre 2018, au Tennis Laxou Sapinière à Laxou |

SERVICE FINANCES

| Date | Bénéficiaire | Explicatif des décisions |
|------------|-----------------|---|
| 15/06/2018 | MAIRIE DE LAXOU | Prélèvement sur les crédits de fonctionnement « dépenses imprévues » de l'exercice 2018 d'un montant de 1 430,00 € pour l'inhumation de M. PD |
| 15/06/2018 | MAIRIE DE LAXOU | Remboursement d'un montant de 1 512,00 € par la société Groupama – frais d'honoraires |
| 09/07/2018 | MAIRIE DE LAXOU | Prélèvement sur les crédits de fonctionnement « dépenses imprévues » de l'exercice 2018 d'un montant de 1 000,00 € pour le règlement de facture de résiliation du contrat du copieur du secrétariat général |
| 12/07/2018 | MAIRIE DE LAXOU | Prélèvement sur les crédits de fonctionnement « dépenses imprévues » de l'exercice 2018 d'un montant de 5 700,00 € pour l'achat de mobilier scolaire aux écoles Schweitzer et Hugo |

| | | |
|------------|-----------------|---|
| 24/07/2018 | MAIRIE DE LAXOU | Prélèvement sur les crédits de fonctionnement « dépenses imprévues » de l'exercice 2018 d'un montant de 900,00 € pour le règlement de la facture de travaux de câblage SJVA |
| 31/07/2018 | MAIRIE DE LAXOU | Prélèvement sur les crédits de fonctionnement « dépenses imprévues » de l'exercice 2018 d'un montant de 1 550,00 € pour la maintenance des extincteurs de la commune |
| 14/08/2018 | MAIRIE DE LAXOU | Prélèvement sur les crédits de fonctionnement « dépenses imprévues » de l'exercice 2018 d'un montant de 1 900,00 € pour le remplacement de la chaudière d'un logement communal sis 76 boulevard Maréchal Foch |

COMMANDE PUBLIQUE

| Date | Bénéficiaire | Explicatif des décisions |
|------------|--|--|
| 25/07/2018 | ANAGRAM IMPRIMERIE MODERNE EXHIBIT | Attribution du marché de fournitures et services : « conception-exécution et l'impression de supports de communication ». Lot n°1 : Conception/exécution sur des supports papier. Par application des prix unitaires précisés dans le BPU et dans la limite d'un montant maximum de 20 000 € HT Lot n°2 : Impression de documents municipaux hors affiche sur mobilier urbain Par application des prix unitaires précisés dans le BPU et dans la limite d'un montant maximum de 20 000 € HT Lot n°3 : Impression d'affiches sur mobilier urbain Par application des prix unitaires précisés dans le BPU et dans la limite d'un montant maximum de 5 000 € HT |
| 25/07/2018 | LOR TP LOR TP | Attribution du marché de travaux de « réaménagement de squares dans le cadre de la mise en conformité des installations ouvertes au public pour les personnes à mobilité réduite » Lot n°1 : Travaux au square Saint Genès pour un montant global et forfaitaire de 26 634,48 € TTC Lot n°2 : Travaux au square des Bosquets pour un montant global et forfaitaire de 23 127,60 € TTC |
| 05/09/2018 | EML Interactive | Avenant au marché de travaux « d'aménagement du multi-accueil de la Petite Enfance » Lot n°5 : surplus d'un montant global et forfaitaire de 5 460,63 € TTC |

| | | |
|------------|-----------------------------------|--|
| 17/09/2018 | ANAGRAM IMPRIMERIE MODERNE | Avenant au marché de « conception-exécution et l'impression de supports de communication ». Lot n°1 : Conception/exécution sur des supports papier. Ajout de nouvelles dimensions relatives aux supports, pas d'influence financière Lot n°2 : Impression de documents municipaux hors affiche sur mobilier urbain Ajout de nouvelles dimensions relatives aux supports, pas d'influence financière |
|------------|-----------------------------------|--|

CULTURE

| Date | Bénéficiaire | Explicatif des décisions |
|------------|--------------------------|--|
| 18/08/2018 | Cie INCOGNITO | Contrat pour une représentation théâtrale donnée dans le cadre des « Jeudis de Pergaud » le 18 Octobre 2018 à 20h30 à la salle Louis Pergaud, Laxou-Village |
| 28/09/2018 | Vera IVANAJ | Conférence « La contribution de l'art dans le développement durable » le vendredi 28 Septembre 2018 à 19h30 à la Salle Louis Pergaud, Laxou-Village |
| 04/10/2018 | Cie des PIÈCES DÉTACHÉES | Contrat pour une représentation théâtrale donnée dans le cadre des « Jeudis de Pergaud » le 22 Novembre 2018 à 20h30 à la salle Louis Pergaud, Laxou-Village |

SANTÉ

| Date | Bénéficiaire | Explicatif des décisions |
|------------|--------------|--|
| 26/10/2018 | SOS FUTUR | Mise en place d'ateliers informatiques à destination des seniors de la Ville de Laxou du 14 novembre 2018 au 12 avril 2019 |

Compte rendu des décisions du maire

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques, des questions ?

M. GARCIA.- Sur le marché de communication et des lots, pourra-t-on avoir le détail des compétiteurs ?

Mme le Maire.- Oui.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Non*)

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**1 - BUDGET CONCERTÉ 2019 -
RÈGLEMENT**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le budget concerté est un outil de démocratie participative. Le dispositif permet aux habitants d'une commune de choisir l'affectation d'une partie du budget annuel d'investissement et ainsi de codécider sur des aspects concrets de la vie quotidienne.

Mobilisateur et pédagogique, le budget concerté permet de prendre en compte les attentes de la population.

La présente délibération a pour objet la validation du règlement du budget concerté de la commune de Laxou, dont les principaux éléments sont les suivants :

1. L'objet

Le dispositif a pour objectif de placer les citoyens au cœur des choix budgétaires de la commune et de proposer aux Laxoviens de prioriser les investissements dans le cadre d'une enveloppe financière dédiée.

2. L'enveloppe financière dédiée

Il est proposé d'allouer une enveloppe budgétaire de 170 000 € TTC.

3. La participation des Laxoviens

Toute personne physique, majeure ou mineure, en capacité de comprendre l'objet du vote, peut voter pour maximum 6 projets de son choix, selon les modalités décrites au règlement annexé.

Le classement obtenu au terme des votes définira les projets qui seront mis en œuvre en 2019 dans la limite de 170 000 euros cumulés. La sélection se fait par ordre décroissant du nombre de voix jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 170 000 euros cumulés.

4. La prise en compte des choix des habitants

Madame le Maire de Laxou propose d'intégrer les projets retenus par le vote final des Laxoviens dans le budget municipal d'investissement de l'année 2019.

Le budget sera soumis, pour approbation, à la délibération du Conseil Municipal, dans une enveloppe maximale cumulée de 170 000 €.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 24 octobre 2018, a émis un avis favorable à l'adoption du règlement joint en annexe.

Débat :

M. PINON.- Il s'agit d'un projet novateur.

Le budget concerté est un outil de démocratie participative que peu de villes en France ont mis en place à ce jour.

Le dispositif permet donc aux habitants d'une commune de choisir l'affectation d'une partie du budget annuel d'investissement et ainsi proposer des idées sur les aspects concrets de la vie quotidienne. Mobilisateur et pédagogique, le budget concerté permet de prendre en compte les attentes de la population.

La présente délibération a pour objet la réalisation du règlement du budget concerté de la commune de Laxou dont les principaux éléments sont les suivants :

Le dispositif a pour objectif :

De placer les citoyens au cœur des choix budgétaires de la commune et de proposer aux Laxoviens de prioriser les investissements dans le cadre d'une enveloppe financière dédiée.

De décider d'une enveloppe financière dédiée que l'on propose à hauteur de 170 000 € T.T.C.

D'ouvrir la participation aux Laxoviens : toute personne physique majeure ou mineure en capacité de comprendre l'objet du vote peut voter au maximum six projets de son choix selon les modalités décrites au règlement annexé. Le classement obtenu aux termes des votes définira les projets qui seront mis en œuvre en 2019 dans la limite de 170 000 € cumulés. La sélection se fait par ordre décroissant du nombre de voix jusqu'à épuisement de l'enveloppe de 170 000 € cumulés.

La prise en compte des choix des habitants sera respectée.

Mme le Maire de Laxou propose d'intégrer les projets retenus par le vote final des Laxoviens dans le budget municipal d'investissement de l'année 2019 et le budget sera soumis pour approbation à la

délibération du conseil municipal dans une enveloppe maximale cumulée de 170 000 €.

La Commission municipale spécialisée « Finances, Budget » réunie le 24 octobre 2018, a émis un avis favorable à l'adoption du règlement joint en annexe.

Je précise que le budget de 170 000 € -c'est dans le règlement- correspond à environ à 11,65 € par habitant dans les communes de moins de 20 000 habitants, qui est en général aux alentours de 11,40 €.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme LHOMMEE.- Comment pensez-vous donner l'information à toute la population laxovienne ?

M. QRIBI.- Comment ? On avait le 19 novembre et on est déjà en novembre. Et il y avait dimanche 16 septembre. On parle de mobilisation et de pédagogie. Il n'y a pas de mobilisation ni de pédagogie pour faire comprendre aux Laxoviens. Le temps est très court. Il faut revenir sur ce délai et l'élargir pour mobiliser les Laxoviens et leur faire comprendre les modalités de ce projet.

M. PINON.- L'information de la population se trouve dans vos documents au chapitre 5 : les projets proposés aux Laxoviens seront consultables sur le site de la Ville : www.laxou.fr, sur support papier dans divers lieux de la commune, tel que l'hôtel de Ville, le CILM, la médiathèque, la crèche, la Maison des projets.

Tous les modes de vote seront admis.

Sur l'aspect de la mobilisation, une campagne d'information et de communication est bien entendu prévue. Tout le monde sera associé. On associera également les conseils de proximité, les conseils citoyens à ce grand projet. Après, il faut aussi laisser du temps aux services pour pouvoir analyser ce qui ressortira du choix des Laxoviens pour pouvoir l'incorporer dans le budget 2019.

M. QRIBI.- Mais le temps est vraiment très court.

M. PINON.- Sur cet aspect, on est sur une communication qui va prendre de l'ampleur sur un délai de quatre à cinq semaines ; de grandes affiches seront installées dans le cadre de la Ville. On aura une campagne digne de ce nom qui se mettra en place.

Mme le Maire.- Par ailleurs, comme nous ne sommes pas les premiers à mettre en place un dispositif de ce type, on bénéficie de l'expérience des autres dans le déroulé.

La période de vote tout comme les sommes allouées correspondent tout à fait à la moyenne. Ce n'est pas en allongeant la période de vote que l'on mobilisera mieux les troupes sur un sujet de ce type.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget",
- valide le principe de budget concerté pour l'exercice 2019,
- approuve le règlement du budget concerté 2019 ci-annexé,
- s'engage à inscrire la somme de 170 000 € au budget primitif 2019, section d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 24 octobre 2018, a émis un avis favorable à l'adoption de cette décision modificative, jointe en annexe.

Débat :

M. PINON.- La décision modificative permet au mieux d'adapter le budget qui a été voté. Il y a très peu de mouvements. Il s'agit principalement pour la section d'investissement de constater des dépenses moins importantes que ce qui a été prévu et d'avoir des nouvelles dépenses dont on reparlera tout à l'heure notamment la souscription de la S.P.L. Gestion locale en question 16. Puis des travaux, qui ont été prévus, compte tenu des vicissitudes que l'on a rencontrées, s'avèrent un peu justes, par exemple la salle des mariages que l'on avait prévu de refaire. On s'est rendu compte que le faux-plafond est à rechanger complètement. On a des dépenses de chauffage en moins et des travaux de mise à jour.

Mme le Maire.- Sur cette délibération, y a-t-il des questions ?

M. BORE.- A quoi correspondent les 9 000 et 16 000 € de travaux en régie de la section d'investissement qui constituent une hausse des dépenses ?

M. PINON.- Des travaux en régie pour la Gloriette et la salle des mariages principalement le faux-plafond.

M. BORE.- Et les 20 000 € de la section de fonctionnement ?

M. PINON.- Combien de questions y a-t-il ?

M. BORE.- Il y avait une double question.

Mme le Maire.- Il y a quand même des règles dans le conseil municipal. Je demande qui prend la parole ; on lève la main et je donne la parole, on répond.

M. BORE.- C'est une double question.

Mme le Maire.- Je vous redonne la parole M. BORE.

M. BORE.- Merci, Madame le Maire.

Vous avez répondu à la première question et tout le monde vous en remercie.

La deuxième partie était : à quoi correspondent les 20 000 € de la section de fonctionnement : fournitures non stockables énergie ? Est-ce des économies qui ont été réalisées ?

M. PINON.- Ce sont moins de dépenses de chauffage de gaz. Et on a bénéficié des tarifs négociés par la Métropole.

M. CANTUS.- Et aussi d'une rigueur climatique qui nous a été favorable puisque l'on a des degrés climatiques en baisse par rapport à la rigueur climatique trentenaire et surtout la rigueur climatique de l'année précédente.

Mme le Maire.- Merci. Cela me permet de saluer une fois de plus le travail de nos agents à la fois sur les aspects financiers mais aussi sur les aspects techniques comme ceux-là y compris le travail technique qui a été effectué en lien avec la délibération précédente sur le budget concerté qui a été un énorme travail.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget",
- autorise Madame le Maire à effectuer les virements de crédits cités en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**3 - ATTRIBUTION D'UNE
INDEMNITÉ DE CONSEIL AU
TRÉSORIER PRINCIPAL**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 autorise les trésoriers municipaux à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Par ailleurs, cet arrêté interministériel fixe les modalités suivant lesquelles les Conseils Municipaux peuvent attribuer aux comptables concernés une indemnité de conseil.

Par délibération en date du 4 décembre 2017, le Conseil Municipal avait alloué une indemnité à Madame Véronique Bernier, Trésorière Principale de Maxéville et comptable de la commune de Laxou, au titre de ses conseils durant l'année 2016 et fixé le taux de l'indemnité à 60% du montant maximum.

Au vu des conseils et de l'assistance fournis par Madame Véronique Bernier, Trésorière Principale de Maxéville et comptable de la commune de Laxou, la commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 24 octobre 2018, a émis un avis favorable au versement de l'indemnité de conseil pour l'année 2017. La commission propose de fixer le taux de cette indemnité à 60% du montant maximum.

Débat :

M. PINON.- Il s'agit de proposer une indemnité au trésorier principal au vu des conseils et de l'assistance fournie par Mme la trésorière principale de Maxéville et comptable de la commune de Laxou.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget",
- alloue une indemnité de conseil à Madame Véronique Bernier, Trésorière Principale de Maxéville, comptable de la commune de Laxou au titre de ses conseils durant l'année 2017,
- fixe le taux de cette indemnité à 60% du montant maximum de l'indemnité.

Les crédits sont prévus au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

4 - MOTION POUR LE TGV EST

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Madame le MAIRE

Exposé des motifs :

La SNCF avait décidé de manière unilatérale de supprimer plusieurs liaisons TGV entre le Grand Est et le Sud de la France, ainsi que des liaisons dans le Corridor Européen qui traverse le sillon Lorrain.

La mobilisation collective des élus et des citoyens, qui transcende les partis et les territoires de la Région Grand Est, a permis des avancées qui ont été confirmées par un courrier du PDG de la SNCF, Guillaume PEPY, le 11 septembre 2018 avec :

- la création d'un A/R TGV Lyon-Nancy 100% par ligne à grande vitesse via Marne la Vallée : Nancy (10h15) – Lyon Part-Dieu (13h45) / Lyon Part-Dieu (6h00) – Nancy (9h30) avec un gain de temps de 45 mn pour un tarif identique à l'actuel.

- la création d'un départ depuis Nancy (12h27) pour le TGV Strasbourg / Nice : trajet sans rupture de charge vers Marseille (19h46) et Nice (22h41). Par contre le retour se fera avec une correspondance à Metz : Marseille (10h14) / Metz (16h49) / Nancy (17h40).

- la création de 2 A/R TER Nancy-Dijon permettant des correspondances à Dijon avec des TGV vers le Sud. Ces TER desserviront les gares de Toul, Neufchâteau et Culmont-Chalindrey. Le déficit d'exploitation de ces TER est pris en charge pour 2019 par la SNCF.

Nancy départ 7h40 et 17h03 arrivée Dijon 10h43 et 19h31
Dijon départ 11h01 et 20h05 arrivée Nancy 13h29 et 22h54

- la création d'un comité de suivi des dessertes Grand-Est / Sud-Est associant les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté pour examiner l'évolution de ces dessertes au regard de l'analyse des besoins et du trafic selon les marchés afin d'anticiper conjointement les éventuels changements ou d'adaptation des dessertes.

Ces avancées ne sont pas pérennes et seule une mobilisation forte permettra que la liaison Nord/Sud ne soit pas traitée secondairement.

Par conséquent, le comité directeur de l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle a demandé à la SNCF :

- d'associer les collectivités et la population aux concertations et décisions sur l'avenir des dessertes en Lorraine assurées par le TGV Est,
- de garantir, durant les travaux prévus en gare de Lyon, le maintien d'une offre de service public ferroviaire acceptable pour les usagers en qualité de temps de transport, nombre de dessertes ou praticité, au moins équivalente à celle dont ils bénéficient actuellement,
- de s'engager à ce que les lignes supprimées temporairement soient rétablies à l'issue des travaux à Lyon,
- d'engager, en concertation avec les collectivités, un plan de maintien, de rénovation et de modernisation des voies conventionnelles actuellement sous utilisées ou nécessitant des investissements complémentaires.

Débat :

Mme le Maire.- C'est une motion que de nombreuses villes du Grand Est ont prise et que je vous propose de prendre aussi en lien avec l'A.M.F. Nous passons tous la même motion en faveur du rétablissement des liaisons Sud vers Lyon.

Il va y avoir des travaux sur la gare de Lyon Perrache. Unilatéralement, la S.N.C.F. a décidé d'amputer les lignes directes de Nancy vers cette ville et de nous amputer de fait de toutes les liaisons du Sud. La motion fait le détail des revendications proposées par toutes les communes et par le Grand Est en général.

Je salue à ce titre politiquement le rassemblement tous bords confondus pour défendre notre région, défendre ce lien avec le Sud et surtout défendre ces transports en commun vers le Sud qui nous sont vraiment indispensables.

Aujourd'hui, passer par Paris pour aller à Lyon, cela devient un peu rocambolesque. C'est très important pour notre région de conserver ce lien avec le Sud ; c'est aussi très important pour le Sillon lorrain et c'est stratégique pour la ville de Nancy et notre Métropole de conserver cette liaison.

Y a-t-il des prises de parole sur cette motion ?

M. GARCIA.- C'est vrai que la mobilisation trans-partisane a payé, on ne peut que s'en féliciter. C'est un peu dommage que la motion arrive à notre Conseil aussi tardivement ; elle arrive un peu après la bataille. C'est à la rentrée que l'on a découvert le pot aux roses. J'avais moi-même posé la question au Gouvernement à Elisabeth Borne sur ce thème qui me disait que le Gouvernement allait étudier comment faire un peu mieux que ce qui était prévu initialement.

On peut se féliciter que la S.N.C.F. soit redevenue raisonnable même si le terme est volontairement provocateur. Si j'étais provocateur, je dirais que via la S.N.C.F. de mettre davantage de lignes puisqu'il n'a échappé à personne ce qui est dit dans la presse que la filiale S.N.C.F. KEOLIS a remporté le réseau STAN de la Métropole du Grand Nancy. Je ne lie pas les deux événements mais je dirais que cela tombe bien.

Encore une fois, plus il y a de voix qui s'élèvent de manière trans-partisane, plus cela porte pour les services au public mais aussi politiquement les grandes entreprises.

Une unanimité sur cette délibération serait la bienvenue.

M. BAUMANN.- Pour compléter ce que vient de dire Laurent, je suis d'accord sur la notion de service public à défendre au sens large.

C'est vrai qu'il y a eu une unanimité à la dernière assemblée générale des maires au Centre Prouvé sans qu'il en ait été fait état.

Au-delà de ce problème de la S.N.C.F., et c'est le salarié de Pôle Emploi qui parle, et je sais qu'il y en a d'autres autour de cette table, je voudrais que l'on soit aussi vigilant sur l'avenir du service public en général.

Mme le Maire.- Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle.

Cette motion sera transmise au PDG de la SNCF, M. Guillaume PEPY.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**5 - ADHÉSION À
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
ADMINISTRATIF
"MEURTHE-ET-MOSELLE
DÉVELOPPEMENT 54"**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 12 juillet 2018, la commune a adhéré à la société publique locale SPL-XDEMAT pour bénéficier d'outils de dématérialisation, utilisés pour diverses procédures, telles que la dématérialisation des factures, les étapes de passation et d'exécution des marchés publics, la notification par courrier électronique, le recours au parapheur électronique ou l'archivage de documents nativement électroniques.

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : "Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier".

Vu la délibération du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plate-forme d'échanges et d'expertises.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 24 octobre 2018, a émis un avis favorable pour l'adhésion à l'Établissement Public Administratif "Meurthe-et-Moselle Développement 54".

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ou des prises de parole sur cette délibération ?

Mme BRENEUR.- Dans la continuité de la dernière délibération qui est passée sur ce sujet, en tant que déléguée de la DSIT et très motivée par la mutualisation, je serai obligée de m'abstenir sur cette délibération en conformité avec ce que j'ai déjà dit. Il y aura un débat très important en plus dans un prochain COMEX sur ce même sujet au niveau de la Métropole notamment en matière de mutualisation.

Mme le Maire.- Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- adhère à l'Établissement Public Administratif "Meurthe-et-Moselle Développement 54",
- approuve les statuts,
- désigne, Madame le Maire, comme son représentant titulaire à MMD (54) et, Monsieur Yves PINON, comme son représentant suppléant,
- approuve le versement de la cotisation annuelle correspondante.

Les dépenses afférentes seront inscrites au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaients Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**6 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION
"LA PRÉVENTION ROUTIÈRE"**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Brigitte CHAUFURNIER

Exposé des motifs :

Depuis de nombreuses années, l'association Prévention Routière valorise les initiatives des collectivités territoriales qui luttent activement contre l'insécurité routière.

Créée en 1949 et reconnue d'utilité publique en 1955, l'association conduit de multiples actions dans les domaines suivants :

- l'éducation routière des enfants et des adolescents,
- la sensibilisation et l'information du grand public,
- la formation continue des conducteurs.

Elle interpelle de façon régulière les pouvoirs publics afin de formuler des propositions visant à améliorer la sécurité routière et a pour vocation d'encourager et de mettre en oeuvre toutes les initiatives capables de réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière.

Afin de donner un nouveau souffle à la relation qu'elle entretient avec les collectivités territoriales, l'association Prévention Routière a décidé de lancer le Label Ville Prudente.

L'objectif de ce label est de mettre en avant les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routière. Il sera symbolisé par un panneau installé à l'entrée des villes labellisées qui sera remis chaque année à l'occasion d'une cérémonie officielle.

Les actions engagées par la ville de Laxou ont suscité l'intérêt de l'association dans le cadre de cette démarche qui participe de notre souhait d'un partage toujours plus sécurisé de l'espace public.

Débat :

Mme CHAUFURNIER.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des prises de parole ou des questions ? (Non)

Je voudrais remercier à titre personnel, Pierre Cantus et Brigitte Chaufournier, pour votre investissement tous les deux, dans ce domaine de la prévention routière, et saluer votre travail effectué tout au long de l'année sur de multiples actions, en espérant que cette délibération portera chance pour Laxou.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

En conséquence, le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise la ville de Laxou a adhérer au label et à verser la cotisation de 650 €, les dépenses afférentes étant inscrites au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 31
- Procurations : 06
- Absents : 02

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFURNIER, Laurent GARCIA, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**7 - DEMANDE DE PROTECTION
FONCTIONNELLE N° 1 - ANNÉE 2018**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA

Absents :

Christophe GERARDOT, Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Conformément à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, l'administration a l'obligation légale de protéger ses agents contre les attaques dont ils font l'objet à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou contre les mises en cause de leur responsabilité civile et pénale devant le juge pénal à raison de faits qui n'ont pas le caractère de faute personnelle.

La protection fonctionnelle peut consister notamment à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent et permettre la réparation des préjudices matériels, corporels, financiers et moraux.

Le 7 avril 2016 et dans l'exercice de ses fonctions, un agent de la Police Municipale a été victime d'outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique. L'auteur des faits a été identifié. Une plainte a été déposée par l'agent communal.

Le Parquet de Nancy a décidé de poursuivre les faits. Une audience s'est déroulée le 6 juillet 2017 au Tribunal Correctionnel de Nancy. Le jugement rendu le même jour a condamné l'accusé à payer 500 € au plaignant en réparation du préjudice moral.

Pour ces faits, l'agent municipal a effectué une demande de mise en œuvre de la protection fonctionnelle à la commune le 9 juin 2017.

Sous réserve de l'octroi de cette protection par le Conseil Municipal, une déclaration sera effectuée auprès de l'assureur de la collectivité, la SMACL assurances, au titre du contrat « Protection Fonctionnelle ».

Il est précisé que le bénéficiaire de la protection devra reverser à la collectivité les sommes susceptibles de lui être allouées au titre des frais irrépétibles, dans la mesure où la commune a pris en charge les frais de procédure.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accorde la protection fonctionnelle à l'agent municipal concerné,
- autorise Madame le Maire à mettre en œuvre la protection fonctionnelle.

Les dépenses afférentes à cette affaire sont inscrites au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**8 - DEMANDE DE PROTECTION
FONCTIONNELLE N° 2 - ANNÉE
2018**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Conformément à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, l'administration a l'obligation légale de protéger ses agents contre les attaques dont ils font l'objet à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou contre les mises en cause de leur responsabilité civile et pénale devant le juge pénal à raison de faits qui n'ont pas le caractère de faute personnelle.

La protection fonctionnelle peut consister notamment à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent et permettre la réparation des préjudices matériels, corporels, financiers et moraux.

Le 18 avril 2017 et dans l'exercice de ses fonctions, un agent de la Police Municipale a été victime d'outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique. L'auteur des faits a été identifié. Une plainte a été déposée par l'agent communal. Le Parquet de Nancy a décidé de poursuivre les faits. Une audience s'est déroulée le 25 octobre 2018.

Pour ces faits et par courrier en date du 7 juin 2018, l'agent municipal a effectué une demande de protection fonctionnelle à la commune.

Sous réserve de l'octroi de cette protection par le Conseil Municipal, une déclaration sera effectuée auprès de l'assureur de la collectivité, la SMACL assurances, au titre du contrat « Protection Fonctionnelle ».

Il est précisé que le paiement des honoraires d'avocat s'effectuera uniquement sur présentation de la preuve du service fait, à savoir à copie du jugement ou des conclusions produites par l'avocat.

De même, le bénéficiaire de la protection devra reverser à la collectivité les sommes susceptibles de lui être allouées au titre des frais irrépétibles, dans la mesure où la commune a pris en charge les frais de procédure.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accorde la protection fonctionnelle à l'agent municipal concerné,
- autorise Madame le Maire à mettre en œuvre la protection fonctionnelle.

Les dépenses afférentes à cette affaire seront inscrites au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**9 - CRÉATION D'UN CENTRE DE
SUPERVISION URBAIN**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Selon les dispositions des articles L5211-59 du CGCT, L132-13 et 14 du code de la sécurité intérieure, la Métropole du Grand Nancy, qui exerce la compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, peut acquérir, installer et entretenir des dispositifs de vidéoprotection, comme un centre de supervision urbain (CSU).

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit notamment que des services communs peuvent être créés par un EPCI et une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice d'une compétence non transférée (article L.5211-4-2).

Le CSU sera un service commun mutualisé avec les communes qui consistera en une relation « client / fournisseur » par laquelle la Métropole fournira aux communes signataires ce service en échange d'une contrepartie financière de la part des communes.

La mise en activité du CSU nécessite de disposer d'un service composé d'adjoints techniques territoriaux ayant la fonction de vidéo-opérateur, permettant ainsi de répondre à une ouverture du service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette équipe sera supervisée par un chef de salle issu de la filière policière, car il exercera l'ensemble de ses missions en partenariat et coordination avec les forces de l'ordre du territoire des communes rattachées au CSU. Il utilisera notamment le même système de communication.

Il est donc proposé d'autoriser la Métropole du Grand Nancy à recruter un chef de salle, issu de la filière policière, dans le cadre de la création du Centre de Supervision Urbain.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ?

M. EHLINGER.- Une simple remarque. A travers cette délibération, on peut constater une nouvelle perte de prérogative de la commune.

M. GARCIA.- Au sujet de la vidéosurveillance, je voulais savoir quels sont les premiers retours d'expérience au niveau de la commune.

Est-il prévu des transferts de personnel de communes à Métropole pour la création de ce centre de supervision urbain ?

Mme le Maire.- Les caméras ne sont pas fonctionnelles aujourd'hui et nous n'avons pas de caméra à Laxou. Il y en a deux en cours d'installation. Pour des raisons techniques, elles ne sont pas fonctionnelles ; il n'y a donc pas de retour à proprement parler sur notre commune.

Non, il n'est pas prévu de transfert de personnel des communes vers la Métropole. Le centre de supervision urbain sert à mettre en liaison toutes les caméras qui existent y compris celles dédiées à la circulation pour que les services de police soient rendus efficaces et surtout que l'on ait une surveillance 24/24 heures et 7/7 jours, ce qui ne serait pas possible à prendre en charge pour une commune seule et surtout qu'il y ait une liaison, c'est-à-dire que cela se passe au-delà des frontières communales.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve la mise en œuvre du projet de création d'un centre de supervision urbain et approuve le recrutement de personnel qualifié nécessaire au fonctionnement du CSU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**10 - ADOPTION D'UNE CHARTE
GRAPHIQUE ET D'UN NOUVEAU
LOGOTYPE POUR LA VILLE DE
LAXOU**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Madame le MAIRE

Exposé des motifs :

La Commune de Laxou dispose actuellement d'un logotype qu'il apparaît opportun de transformer pour l'adapter aux usages de l'image de la Ville et pour refléter son dynamisme et son attractivité.

Afin d'améliorer la lisibilité et l'identité des supports à l'intention des Laxoviens et Laxoviennes, il est proposé de se doter d'une charte graphique globale pour l'ensemble des outils de communication.

La charte graphique de la Ville de Laxou et son nouveau logotype se veulent simplifiés, modernes et épurés, afin de permettre la déclinaison des éléments graphiques identifiant la Ville quels que soient les supports écrits ou dématérialisés. La charte graphique sera en effet intégrée et déclinée dans tous les documents de communication (plaquettes, affiches, magazine d'informations municipales...) et sur le site internet de la Commune.

Cette charte s'applique en interne aux services communaux mais s'impose également à toutes les structures, partenaires de la Ville, qui souhaiteraient utiliser le logotype dans divers documents de communication.

Débat :

Mme le Maire.- Je vous propose d'adopter la charte graphique et le nouveau logo qui est joint. (Lecture de la délibération)

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération ?

M. BAUMANN.- Je trouve que l'ancien était très bien et peut-être plus dynamique. Je trouve celui-ci un peu statique et un peu lourd et gras. Voilà ce que je voulais dire en termes d'esthétique.

M. BORE.- Je double.

A-t-on une évaluation des coûts induits. Je pense aux coûts des différentes déclinaisons du logo sur les supports, images de la commune tels que les véhicules, les plaquettes, les cartes de visite, par exemple. Enfin, je souhaiterais savoir quand sera mis en place cette charte et ce logotype.

M. QRIBI.- Je vois que la charte graphique sera intégrée et déclinée dans tous les documents avant que ce soit voté au niveau de notre conseil.

M. GARCIA.- Dans vos propos liminaires, vous avez évoqué une consultation. Or, cela revient à avoir les noms des compétiteurs pour le marché communication. S'il y a une consultation, cela veut dire que ce n'était pas dans le marché communication. Pourquoi ce n'était pas dans le marché communication alors que c'est typiquement l'essence d'une communication municipale ?

M. FALL.- Il est vrai, Madame le Maire, que les goûts et les couleurs ne se discutent pas à l'instar de ce que disait Pierre. Je trouve que ce logo avec un graphisme très épuré et simple permet d'enlever une couleur, la couleur rouge, qui était dans l'autre logo qui me paraissait un peu vieillot.

Laxou avait besoin de rafraîchir son logo. Il n'y avait pas de charte graphique ; là, il y en a une. Je trouve qu'il y a une cohérence dans le cadre de la communication globale de la ville avec cette charte graphique. C'est donc esthétiquement beau et c'est visuellement convenable.

Mme BRENEUR.- Je suis surprise de la découvrir aussi. J'avoue que je ne suis pas spécialement fan de ce nouveau logo. J'aimais bien l'ancien. Ce qui m'interpelle le plus c'est ce que cela coûtera. Quand on change un logo et une charte, forcément cela a un impact financièrement puisque cela se fait sur tout, même sur les panneaux. Cela a un coût supplémentaire. Aujourd'hui, compte tenu du contexte économique, a-t-on les moyens de dépenser de l'argent sur un logo alors que l'ancien logo était parfaitement bien. Je ne vois pas trop l'intérêt de celui-ci. Je ne comprends pas. Il ne me parle pas. Je m'abstiendrai.

Mme le Maire.- Concernant les coûts, et cela rejoint ce que disait M. BORE, il n'y a pas de coûts induits directs parce qu'en fait notre papeterie est imprimée directement sur les imprimantes en interne. Nous n'avons pas de papeterie d'avance, hormis les enveloppes qui seront utilisées jusqu'à épuisement. Nous utiliserons le nouveau logo uniquement lorsque l'on aura besoin d'une réimpression, et il en sera de même sur les véhicules. Il n'est pas question de dépenser des sommes inconsidérées, et si tant est qu'on apose trois stickers sur une voiture, ce n'est pas non plus délirant. En tout cas, cela se fera au fil du temps. Ce n'est pas une révolution.

La délibération porte principalement sur le fait d'adopter une charte graphique. Sur le logo, je reçois toutes les remarques que vous venez de faire qui sont pour la plupart esthétiques. Comme le disait M. FALL, chacun ses goûts.

La charte graphique de nos documents avait déjà évolué ces dernières années, et ce sans respecter l'obligation de passer en Conseil municipal. Là, nous le faisons volontiers. C'est pour montrer qu'il y aura une cohérence entre tous les documents municipaux, c'est-à-dire toute l'image de la Ville au global.

On vous fournira les noms des compétiteurs sans aucun problème, Monsieur GARCIA. Le marché de communication est passé pour plusieurs années et concerne l'exécution de nos documents. Là, c'était une mission séparée, une mission de création qui est hors marché de communication.

M. GARCIA.- Sur le coût de la création de ce logo ?

Mme le Maire.- Le coût est de 4 300 € T.T.C. et cela ne comprend pas seulement la création du logo ; c'est l'ensemble de la charte graphique de tous nos documents de communication y compris le Laxou Actu... évidemment notre papeterie mais elle sera réimprimée au fil du temps. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de coût induit.

M. GARCIA.- Quelle est l'agence qui a été retenue ?

Mme le Maire.- On vous donnera le nom des trois compétiteurs et de l'agence.

M. GARCIA.- Pourquoi ce n'était pas dans les décisions du maire ?

Mme le Maire.- On le passe là. Je clos le débat.

Mme JACQUOT.- Je peux quand même dire...

Mme le Maire.- Je ne vous ai pas donné la parole.

Mme JACQUOT.- Je regrette que l'équipe n'ait pas été consultée.

Mme le Maire.- Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (7 voix contre)

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- adopte la Charte Graphique de la Ville de Laxou,
- approuve son nouveau logotype.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**11 - OUVERTURES DOMINICALES
DES COMMERCES DE DÉTAIL -
ANNÉE 2019**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Olivier ERNOULT

Exposé des motifs :

Le régime des dérogations au principe du repos hebdomadaire dominical a été modifié par la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Le Maire peut désormais autoriser les commerces de détail, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, à ouvrir jusqu'à 12 dimanches par an.

Conformément à l'article L.3132-26 du code du travail, cette liste de dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année qui suit. De plus, il convient dès lors que le nombre de dimanches autorisés est supérieur à 5, de recueillir l'avis conforme de la Métropole dont la commune est membre.

La Métropole du Grand Nancy a donc été saisie en date du 27 septembre 2018, ainsi que les organisations professionnelles. Une consultation a également été faite auprès de l'association des commerçants de la grande Sapinière à Laxou, afin d'accorder la possibilité aux commerces de détail de déroger au repos dominical aux dates suivantes :

- 8 jours qui correspondent au socle commun proposé par la Métropole :
6 janvier, 7 avril, 30 juin, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

- 3 journées rythmant la vie locale : 1^{er} et 8 septembre, 24 novembre 2019.

Pour les établissements de la branche automobile, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2017, les dérogations à la règle du repos dominical seront limitées à 6 et seront sollicitée auprès de l'autorité municipale selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral précité.

Débat :

M. ERNOULT.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, émet un avis favorable sur les dates proposées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**12 - MODIFICATION DE LA
TARIFICATION DES LOCATIONS
DE SALLES ET EQUIPEMENTS
COMMUNAUX**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Guilaine GIRARD

Exposé des motifs :

Pour faire face à l'augmentation croissante des charges de fonctionnement liées à l'ensemble de ses équipements et pesant de la commune, le Conseil Municipal a adopté une grille tarifaire pour l'ensemble des équipements communaux selon leur utilisation en septembre 2014, actualisée en 2015.

La municipalité souhaite cependant encourager et accompagner le dynamisme du tissu associatif Laxovien. Aussi il est proposé la gratuité de la mise à disposition des salles aux associations Laxoviennes, en cas d'entrée payante et/ou prestations payantes (fournitures de biens ou de services payants) dans la limite d'une manifestation par an.

Il est également proposé de faire bénéficier de la gratuité de la mise à disposition de salles communales pour les particuliers Laxoviens dans le cadre de réunion de famille suite à un décès.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget" réunie le 24 octobre 2018 a émis un avis favorable à l'adoption de ces deux propositions.

Débat :

Mme GIRARD.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques, des questions ?

Mme CHRISMENT.- J'ai été assez contente de voir cette délibération arriver parce qu'il n'y a pas si longtemps quand on a fait les salles payantes sous l'ancien mandat du maire, j'étais la seule à avoir voté contre les salles payantes. Je trouvais que les mesures n'étaient pas claires et que l'on avait des gratuités pour des associations qui ne passaient pas par le conseil municipal.

Au moins, là, on a des règles claires et, au moins, les associations pourront avoir une fois une gratuité à leur disposition. Je suis donc très contente de cette délibération.

M. BAUMANN.- Je voudrais dire ma profonde satisfaction sur la gratuité pour la mise à disposition des salles pour les familles qui ont subi un décès. On a tous été interpellés par des Laxoviens, des Laxoviennes touchés par un deuil. Ce sera fortement apprécié.

M. BORE.- Je regrette un peu que cette délibération arrive ce soir pour la simple et bonne raison qu'au début de cette étude de la tarification, tout comme mon collègue Matthieu EHLINGER, j'étais associé à ce projet de modification. On a eu des réunions début janvier de cette année concernant les tarifs de location des salles.

Pour être clair, quels sont les tarifs qui vont s'appliquer ? J'ai compris que c'était les tarifs de 2015, pouvez-vous me le confirmer ?

Une précision, s'agissant des entrées aux prestations payantes, s'appliqueront-elles à partir de la deuxième manifestation dans l'année ?

Par exemple, si l'on prend les associations d'anciens combattants, la mise en place d'une salle pour le 11 novembre sera-t-elle comptabilisée comme prestation à titre gratuit, donc individualisée, ou le fait que toutes les associations se regroupent on ne comptera pas la prestation ?

A quelle date sera mise en place cette nouvelle tarification ?

M. EHLINGER.- Une simple remarque. Peut-être pourrait-on en pourcentage avoir la part exacte des associations culturelles et sportives parmi toutes les associations demandeuses de salles. J'ose imaginer que cette part n'est pas négligeable. A mon humble avis, il aurait été pertinent que les commissions politiques culturelles et sport et vie associative soient consultées.

Mme BOUGUERIOUNE.- C'est important que l'on donne un signe de soutien au tissu associatif. La délibération qui est passée en 2014/2015 a été une difficulté pour les associations, parce que l'on changeait de modèle. L'esprit était qu'à un moment donné les coûts augmentent partout et que c'est une forme de responsabilisation de tout le monde de contribuer aux fluides des locaux qui sont occupés. Mais cette gratuité une fois par an est importante.

Je reviens aussi sur ce que disait Pierre BAUMANN ; effectivement, les familles qui connaissent un deuil n'ont pas besoin que l'on en rajoute avec les aspects financiers. C'est avec un vrai plaisir que j'accueille cette délibération qui ne modifie finalement pas les tarifs mais -Guilaine GIRARD vous l'expliquera- elle ajoute simplement une souplesse à la délibération déjà existante.

Mme GIRARD.- Je suis ravie que Pierre et Carole trouvent leur compte. Je me souviens effectivement qu'en 2015, il y avait eu un vote contre.

En revanche, pour soutenir Naïma BOUGUERIOUNE et rebondir sur ce qu'elle disait, c'était important de signaler aux associations que la commune participait à la bonne mise en place des organisations, des manifestations qu'elles pouvaient produire, par la mise à disposition de locaux, par rapport aux dépenses des fluides, l'électricité, l'eau, le chauffage. Je crois que cela les a responsabilisées.

Pour les aider dans la continuité, on ne réactualise pas les prix. On laisse le niveau de 2015.

C'était important de savoir qu'il y a eu une responsabilisation de chacun, quand il y a eu cette mise en place de ces tarifs, notamment pour prévenir des annulations de demande de salle.

Avant, les associations réservaient un peu tous les gymnases ou toutes les salles parce qu'elles savaient que c'était gratuit. Là, on se rend compte qu'il y a un respect mutuel réciproque. Il y a moins de salles qui sont réservées et non utilisées. Il y a donc des possibilités et un sens de civisme pour libérer les salles.

Enfin pour répondre à Marc, cela ne vaut que pour les associations qui font des manifestations à entrées payantes, ce qui n'a rien à voir avec les anciens combattants.

M. BORE.- Le repas est payant.

Mme GIRARD.- Ce n'est pas une entrée. C'est une manifestation communale, cela n'a rien à voir. Toutes les manifestations organisées par les associations qui sont destinées au public ont bien sûr la gratuité de la salle.

Mme EPHRITIKHINE.- J'ai juste un regret, à savoir que les tarifs ne nous aient pas été remis en termes de lisibilité.

Mme le Maire.- Je réprecise que ce sont les derniers tarifs qui s'appliquent.

Il est vrai que l'on a été confrontés, par exemple, à une association de parents d'élèves qui organisait un loto pour financer un voyage. Il se trouve que ce qu'elle a récolté était inférieur au montant de la location de la salle. C'est moyennement satisfaisant en tant que puissance publique, et le soutien qu'on leur doit dans le cadre d'organisation de ce genre de manifestation.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget" réunie le 24 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaients Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**13 - ADHÉSION AU GROUPEMENT
DE COMMANDES POUR LES
SERVICES DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES DE LA
MÉTROPOLE DU GRAND NANCY
POUR LA PÉRIODE DE MAI 2019 À
AVRIL 2022**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la proposition de la Métropole du Grand Nancy en date du 10 juillet 2018 relative à la désignation du Grand Nancy comme coordonnateur du groupement de commandes pour les services de communications électroniques, laquelle a été confirmée le 21 septembre 2018 par délibération de son Bureau,

Considérant l'intérêt pour la commune de Laxou d'adhérer à un groupement de commandes pour les services de communications électroniques afin de bénéficier de prix et de services attractifs,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,

Vu le budget,

Vu l'allotissement défini pour l'appel d'offres conduit par le coordonnateur du groupement :

Lot 1 : Téléphonie fixe abonnements analogiques, numériques T0 ou équivalent, services et communications

Lot 2 : Lignes louées et autres services de télécommunications fixes :

- Numéros service à valeur ajoutée (SVA)
- Liaisons louées analogiques et numériques
- Services temporaires

Lot 3 : Téléphonie mobile :

- Abonnements mobiles voix, données, voix et données
- Fourniture des terminaux mobiles

Lot 4 : Téléphonie fixe abonnements numériques T2 ou trunk SIP, services et communications

Lot 5 : Réseaux VPN IP et accès Internet professionnels :

- Abonnements réseaux privé virtuel (VPN IP)
- Abonnements accès Internet professionnels
- Services associés

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques sur cette délibération ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement à intervenir,

- autorise le lancement de l'appel d'offres par les services de la Métropole du Grand Nancy, coordonnateur du groupement de commandes, conformément aux articles 25-I-1°, 67 à 68, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

- adhère aux lots 1, 2, 3, 5, conformément à l'article 6 de la convention constitutive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**14 - CONTRAT D'ASSURANCE DES
RISQUES STATUTAIRES**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

La commune a, par délibération du 19 mars 2018, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant :

| | |
|---------------------|--|
| Assureur : | ETHIAS |
| Durée du contrat : | 4 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2019 |
| Régime du contrat : | capitalisation |
| Préavis : | adhésion résiliable sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois |
| Conditions : | Assurance pour les agents affiliés à la CNRACL : |

Formule retenue

| RISQUES ASSURÉS | TAUX |
|---|---------------|
| Décès | 0,16 % |
| Accidents du Travail / Maladies professionnelles (franchise 15 jours) | 1,87 % |
| Longue maladie / Maladie longue durée (sans franchise) | 1,39 % |
| Maladie ordinaire (franchise 20 jours) | 1,68 % |
| Maternité | 0,40 % |
| Taux Total correspondant | 5,50 % |

Formule retenue

| Agents affiliés à l'IRCANTEC | TAUX |
|--|--------|
| Tous risques, franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire | 1,10 % |

Options retenues : primes et compléments de rémunération maintenus par l'employeur pendant les arrêts de travail.

- x Supplément familial de traitement
- x Indemnité de résidence
- x Charges patronales (taux forfaitaire de 40 %)

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Nous avons travaillé avec le centre de gestion. Il est important que le centre de gestion ait accepté de nous prendre dans cet appel d'offres, parce qu'aucun assureur à titre individuel ne voulait nous prendre compte tenu de notre pourcentage d'arrêts de travail. L'assureur actuel avait même résilié le contrat l'année dernière et on avait dû renégocier énormément avec lui pour qu'il nous maintienne une année de plus. Heureusement que l'on s'est associé à l'appel d'offres collectif. D'une manière générale, on a toujours intérêt à être dans un appel d'offres collectif, parce que cela permet de lisser un peu nos « imperfections » par rapport à l'objet de l'appel d'offres.

Mme le Maire.- Sur cette délibération y a-t-il des remarques ou des prises de parole ?

M. GARCIA.- C'est le contrat qui ne concerne pas les gens mais la commune au sens large. Je rebondis sur le fait que l'on avait un taux d'absentéisme, un taux de maladie supérieur. J'ai souvenir, au contraire, qu'en termes d'absentéisme c'était corrélé entre l'absentéisme et la maladie. L'absentéisme dans notre collectivité n'est pas lié aux maladies. On a donc un absentéisme parmi les agents qui est assez faible, c'est-à-dire qu'ils sont assez présents. Or, là c'est la problématique de la maladie. Cela veut donc dire que les absences professionnelles sont liées à la maladie. En tout cas que le taux en question est fort parce qu'il y a des maladies.

Mme MULLER.- En fait, c'est lié à toutes les maladies, qu'elles soient courtes ou longues. Tous les arrêts sont justifiés.

M. GARCIA.- J'avais en tête que l'on avait un absentéisme très faible.

Mme MULLER.- Pas depuis plusieurs années. Il a nettement augmenté depuis 2013. L'absentéisme à Laxou est supérieur à la moyenne départementale.

Mme le Maire.- On ne peut pas être absent, si l'on n'est pas malade, on est d'accord ?

M. GARCIA.- Oui, tout à fait.

Mme MULLER.- Notre absentéisme est supérieur à la moyenne des communes depuis trois ou quatre ans.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accepte la proposition ci-dessus du Centre de Gestion,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**15 - CRÉATION DE POSTE - MISE À
JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc à celui-ci de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajuster le tableau des effectifs de la commune dans les conditions suivantes :

- Création d'un poste d'Ingénieur Principal (catégorie A) remplissant les fonctions de Directeur des Services Techniques à temps complet

L'emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans, au vu de l'application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée pourra être prolongée une fois, dans la limite d'une durée totale de 6 ans, lorsqu'au terme de la durée fixée, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir. Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Sur cette délibération, y a-t-il des remarques ou des prises de parole ?

Mme LHOMMEE.- Avez-vous une idée du coût annuel de ces deux recrutements ?

M. GARCIA.- En cohérence avec les conseils précédents d'autres années, j'avais souvenir qu'il y avait eu certaines oppositions au moment de la création d'un attaché, c'est-à-dire un collaborateur de cabinet qui faisait grosso modo les fonctions de chargé de communication. Serait-il possible de séparer les deux votes pour ces deux créations ? Celle d'ingénieur principal et de directeur des services techniques est évidemment inhérente à nos collectivités, il n'y a pas de souci. Il y a deux catégories A en plus chargés de communication. Serait-il possible de séparer ces deux votes ?

M. BAUMANN.- Concernant le poste d'ingénieur principal, je voulais savoir où il allait s'intégrer dans l'organigramme. De mémoire, on a David JANSER qui est déjà ingénieur.

Mme MULLER.- Il n'est pas directeur des services techniques.

M. BAUMANN.- Où va-t-il s'intégrer ? Au-dessus de David JANSER et à côté de Benoît me semble-t-il ?

Mme MULLER.- Benoît et David sont côte à côte.

M. BAUMANN.- C'est donc au-dessus du chapeau ?

Mme MULLER.- Oui.

M. BAUMANN.- J'aurai la même sollicitation que Laurent sur la séparation des deux votes si c'était possible.

Mme EPHRITIKHINE.- J'ai une question technique, c'est votre réponse qui m'amène à cette question. Il me semblait que la création du poste de directeur des services techniques est la création d'un nouveau poste. Il n'y a pas de voie de mutation hiérarchique. Est-ce que ce poste sera accessible à l'une ou l'autre des deux personnes qui étaient ingénieurs et pas directeurs ? Est-ce que ce sera forcément un recrutement supplémentaire ? Le poste sera-t-il ouvert ?

Mme MULLER.- Ce recrutement a été ouvert avant l'été. Les deux personnes évoquées tout à l'heure ont été reçues en amont par moi-même ; je leur ai expliqué qu'elles pouvaient postuler, ce qu'elles ont fait. Elles ont été reçues en jury. Toute la procédure a suivi son cours.

C'est suite à un audit organisationnel au sein des services techniques : la difficulté d'avoir deux pôles qui, au lieu d'être complémentaires, sont parfois en compétition. Suite aux difficultés rencontrées par l'ensemble des agents des services techniques, ce choix a été fait de recruter un DST. Ces personnes ont postulé mais n'ont pas été retenues. Je leur ai expliqué et elles ont rencontré la personne pressentie pour le poste, qui a également rencontré l'ensemble des agents des services techniques. Par ailleurs le poste a déjà été voté au dernier conseil. Là, il est modifié du fait de la subtilité de grade. En fait, pour des questions de grade, on a dû redélibérer le poste pour qu'il y ait le bon intitulé.

M. MAINARD.- Mon intervention va être en partie redondante avec celle de Mme la directrice générale des services.

En effet, la création du poste de directeur des services techniques résulte d'une embauche externe. Il est vrai, qu'actuellement, il y a un manque d'harmonie entre certains services, manque d'harmonisation des pratiques qui peuvent aboutir quelquefois à des dysfonctionnements.

Au-delà du quotidien, cela ne pourra qu'amener une meilleure pratique pour améliorer la qualité des services rendus. L'arrivée de cette personne est à mon sens très appréciée des équipes techniques et des services.

M. CANTUS.- Je partage entièrement ce que vient de dire Didier MAINARD.

Mme BOUGUERIOUNE.- Je veux rappeler que l'on est sur deux postes importants dans le fonctionnement d'une commune : Directeur des services techniques et chargé de communication.

Monsieur GARCIA, entre un chargé de communication et un collaborateur de cabinet, on n'est pas sur la même communication ni les mêmes activités. Je pense qu'il est important, et mes collègues au Sport et à la Culture ne me contrediront pas, que nos actions, nos activités, nos services soient mis en avant. Mais surtout que les services puissent communiquer de manière professionnelle auprès de nos administrés. Cela manque dans une ville de 15 000 habitants de ne pas avoir une seule personne professionnelle dédiée à la communication auprès des Laxoviens.

Ce poste n'est pas un collaborateur de cabinet, c'est un chargé de communication qui sera là pour la population afin de faciliter la communication auprès des Laxoviens.

M. PINON.- Evidemment, la mission que devra faire le chargé de communication, ce sera la communication interne pour mettre du liant, du lien dans tout ce qui se fait dans les services. La communication interne est quelque chose d'important.

Notre site internet est aussi important. Il est depuis des années mal mis à jour. Ce sera aussi une de ses charges. Cela rejoint bien évidemment la communication interne que toutes les informations transitent par cette personne, pour que ce site internet fonctionne et remplisse son rôle de communication vis-à-vis des autres services mais également de la population et des élus en règle générale. Là aussi, c'est une source d'informations pour nous-mêmes en temps réel et à tous moments.

Mme CHAUFOURNIER.- Je reviens également sur la communication. La taille de Laxou justifie pleinement que l'on puisse communiquer mais pas n'importe comment. Or, la communication est un vrai métier. C'est donc tout à fait légitime d'avoir quelqu'un de costaud sur le fond et la forme.

Sur la communication interne et la communication externe, je pense qu'il y a quelques petites souffrances. On a beaucoup parlé de com tout au long des débats. J'ai enregistré. Il est essentiel que l'on se munisse de quelqu'un de très solide au niveau de la communication. Etre visible c'est aussi bon pour la population que pour les agents de la commune.

M. GARCIA.- En réaction à ce que Yves a dit : le site est mal mis à jour. Je rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, il y ait quelqu'un de dédié par service pour mettre à jour le site internet.

M. PINON.- C'est toujours le cas mais je ne retire rien de mes mots.

M. GARCIA.- Ils vous appartiennent.

Mme le Maire.- Merci. Je vais accéder à votre demande de séparer les deux votes.

Avant de passer au vote, je reviens sur la différenciation entre un collaborateur de cabinet et un chargé de communication.

Un collaborateur de cabinet est quelqu'un qui est rattaché directement à la fonction électorale et a une fonction politique qui gère un personnage politique ou un service politique.

Un chargé de communication est un fonctionnaire qui est embauché pour faire la communication d'une collectivité et qui porte sur la communication externe avec des outils de communication professionnelle et sur la communication interne.

Dans la Métropole toutes les communes disposent au minimum d'un chargé de communication et les communes de notre envergure d'un service communication avec quelquefois une, deux, trois personnes dédiées à ce poste.

La création de ce poste ne pourra être que salutaire, ce serait une faute de ne plus en avoir.

On va donc procéder aux deux votes.

Sur le poste d'ingénieur principal de catégorie A sur les fonctions de directeur des services techniques.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- créer un poste d'ingénieur principal au sein de la commune,
- approuve la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'il est présenté.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget 2018 et suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**15b - CRÉATION DE POSTE - MISE
À JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc à celui-ci de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajuster le tableau des effectifs de la commune dans les conditions suivantes :

- Création d'un poste d'Attaché Territorial (catégorie A) remplissant les fonctions de Chargé de Communication à temps complet

L'emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans, au vu de l'application de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La durée pourra être prolongée une fois, dans la limite d'une durée totale de 6 ans, lorsqu'au terme de la durée fixée, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir. Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Débat :

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- créer un poste d'attaché territorial au sein de la commune,
- approuve la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'il est présenté.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget 2018 et suivants.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**16 - CONSTITUTION DE LA
SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
"GESTION LOCALE",
APPROBATION DES STATUTS,
ENTRÉE AU CAPITAL,
DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, les articles L.1521-1 et suivants ;

Vu les dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L.210-6 et L.225-1 et suivants ;

Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, relative à l'évolution du fonctionnement du centre de gestion et la création d'une société publique locale,

Vu les statuts de la Société publique locale "Gestion Locale" tels qu'annexés à la présente délibération,

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Les SPL sont des sociétés anonymes régies par le livre II du Code de Commerce. Par ailleurs, elles sont soumises au titre II du Livre V de la première partie du CGCT qui porte sur les Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML).

Il est précisé que le champ d'intervention des SPL s'étend aux opérations d'aménagement, de construction à l'exploitation des services à caractère industriel et commercial ou de toutes autres activités d'intérêt général.

La SPL ne peut exercer ses activités que pour le compte exclusif et sur le territoire de ses actionnaires, et donc dans le cadre des compétences de ceux-ci, particularité qui lui permet notamment, dans le cadre de prestations dites intégrées, au sens de la jurisprudence (quasi-régie ou « in house ») de se soustraire aux obligations de publicité et de mise en concurrence, et ce, du fait du contrôle exercé par le pouvoir adjudicateur sur son cocontractant, analogue à celui exercé sur ses propres services et dès lors que le cocontractant réalise l'essentiel de son activité pour les collectivités, groupements qui le détiennent.

Motivation et opportunité de la décision

Les éléments qui précèdent et caractérisent à la fois une certaine sécurité juridique et une souplesse manifeste d'intervention, justifient que la collectivité participe au capital d'une telle entité qui pourrait se voir confier sans mise en concurrence dans le cadre de la jurisprudence de « quasi-régie » des missions en lien avec le management et des fonctions liées à l'organisation de la collectivité, permettant de bénéficier de prestations à des tarifs attractifs dans des domaines tels que l'archivage, la prévention des risques professionnels, l'hygiène et la sécurité, la médecine préventive, l'assurance des risques statutaires ou l'accompagnement dans le recrutement...

Débat :

M. PINON.- Le centre de gestion dans ses opérations facultatives doit être en concurrence avec des structures commerciales. Il serait important d'avoir un changement de statut pour ce centre de gestion et de constituer une S.P.L. de gestion locale.

Pour que cette opération soit financièrement neutre pour les collectivités territoriales qui adhèrent au centre de gestion, il a été prévu qu'à partir du mois d'août et jusqu'au 31 décembre 2018, nous ne payons plus la partie réalisation facultative. Cela correspond au nombre d'actions que l'on vous propose d'acquérir pour être membre de cette S.P.L., c'est-à-dire 61 actions à 100 €, soit 6 100 € correspondant à ce que nous aurions dû payer de toute manière sur cette partie facultative.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. EHLINGER.- Si je comprends bien, c'est un changement de nom du centre de gestion. Tant mieux parce que, pendant longtemps, je me suis posé la question de ce qu'était cette société publique locale. Sur l'article 7, page 26 des statuts, il est écrit que : le capital social est divisé en trois mille soixante huit actions avec écrit 3 092 en chiffre. Il y a une petite erreur à rectifier.

J'ignorais qu'il y avait des histoires de rémunérations, je voudrais savoir quel est le montant non pas en pourcentage mais en euros les rémunérations maximum de ces différentes fonctions ainsi que le montant des jetons de présence.

Mme MULLER.- Quelles rémunérations ?

M. EHLINGER.- Les rémunérations concernant l'article 23 des statuts.

Mme MULLER.- Personne, ici, n'est rémunéré au centre de gestion.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. GARCIA.- Dans l'exposé des motifs, il y avait concomitamment deux structures : quelles structures ?

M. PINON.- Le centre de gestion, dont les opérations facultatives venaient en concurrence avec des sociétés dont c'était le métier de faire un certain nombre d'activités.

M. GARCIA.- C'est pour que légalement cette société puisse...

Mme MULLER.- Non, le centre de gestion devient une société publique locale.

Mme le Maire.- Pour répondre à la question de M. EHLINGER, le centre de gestion change de statuts ; il devient S.P.L., c'est un changement de statuts complet qui s'impose à nous. Ils ne sont plus fonctionnaires, ils deviennent une S.P.L.

La cotisation que l'on avait avant est transformée en actions participatives et les statuts sont les statuts de la S.P.L. On transmettra vos remarques au centre de gestion, mais on n'a pas de pouvoir là-dessus. On sera intégré à cette S.P.L. ; puisque c'est le centre de gestion qui change de nom. Je vous précise que le titulaire serait votre serviteur et le suppléant M. PINON, et que ce n'est pas rémunéré.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

APPROUVE le projet de statuts de Société Publique Locale (SPL) annexé à la présente délibération, la SPL étant dotée d'un capital social de 309 200 € réparti en 3092 actions d'une valeur nominale de 100 € chaque, étant entendu que la répartition du capital pourra varier en fonction de l'adhésion des différentes collectivités sollicitées,

APPROUVE par anticipation la composition définitive du capital précisée à l'article 6 des statuts, en fonction des souscriptions d'actions constatées à la date du **15 novembre 2018** et que, dans l'hypothèse où ce montant de capital varierait, il ne sera pas nécessaire de délibérer de nouveau à ce sujet avant l'assemblée constitutive de la Société Publique Locale, sous réserve que la nouvelle composition de capital respecte les dispositions légales et réglementaires en vigueur,

SE PRONONCE favorablement sur l'adhésion de la collectivité à la SPL Gestion Locale,

APPROUVE la souscription au capital de la SPL à hauteur de 6100 € correspondant à 61 actions de 100 € chacune, étant précisé que la totalité de cet apport, soit la somme de 6100 € sera **immédiatement mandatée** sur le compte de séquestre ouvert à cet effet, afin de libérer le capital social de la Société.

DESIGNE :

- titulaire
- suppléant

aux fins de représenter la collectivité dans les différentes instances de la SPL Gestion Locale avec faculté d'accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SPL, par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'Assemblée Spéciale.

AUTORISE les représentants ci-dessus désignés à approuver la version définitive des statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire de constitution de la société,

APPROUVE que la Commune de Laxou soit représentée au sein du Conseil d'administration de la société, par la collectivité (et plus particulièrement par l'un de ses élus) qui sera désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres du collège dont dépend la présente collectivité.

Ce représentant exercera durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités qu'il représentera.

APPROUVE pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la SPL fixées dans les statuts, notamment le préambule, l'article 3 relatif à l'objet social et l'article 28 relatif au contrôle des actionnaires sur la société.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recourir dans l'intérêt de la collectivité aux services de la société, à prendre toute décision et approuve tout document et contrat relatif aux relations entre la collectivité et la SPL.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La dépense correspondante à la souscription de la ville à la SPL est inscrite au budget primitif 2018, chapitre 26 "participations et créances rattachées aux participations", article 261 " titres de participation".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**17 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNUELLES POUR
L'ORGANISATION DE CLASSES DE
DÉCOUVERTE 2019**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Isabelle TAGHITE

Exposé des motifs :

Les directeurs et enseignants, soutenus par les services Départementaux de l'Education Nationale, souhaitent organiser des séjours en classe de découverte pour les enfants scolarisés en CM2 dans les écoles de la commune, en adéquation avec leurs projets pédagogiques de classes ou d'écoles. Aussi la Municipalité a décidé de les aider par l'octroi d'un financement.

La commission municipale spécialisée "Jeunesse, Scolaire et Petite Enfance", réunie le 8 octobre 2018, propose donc de financer les classes de découverte sur la base de 6 jours, selon les modalités ci-dessous :

- 30 € par jour et par enfant
- soit un total de 180 € par séjour et par enfant, les effectifs étant calculés par rapport au nombre d'élèves de CM2 scolarisés.

Il est à préciser que le versement effectif de la subvention sera coordonné à l'acceptation définitive des projets pédagogiques par le Conseil d'Ecole et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de chaque école élémentaire.

Débat :

Mme TAGHITE.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. EHLINGER.- Je constate que le montant d'aides alloué est exactement le même au centime près que celui alloué l'année dernière et voté en conseil municipal en date du 4 décembre 2017.

Or, je n'apprends à personne que le coût de la vie augmente indéniablement continuellement, c'est pourquoi je vous fais cette remarque : il n'aurait pas été scandaleux de réévaluer ce montant afin de l'indexer sur les fonds de l'inflation.

Mme le Maire.- Madame TAGHITE, voulez-vous répondre ?

Mme TAGHITE.- Cela n'a pas été réévalué, parce qu'auparavant c'était la ville de Laxou qui organisait les classes de neige. Cela permettait aux enfants de partir beaucoup plus longtemps qu'à l'heure actuelle.

On leur donne toujours la même subvention, mais les enseignants choisissent de partir moins longtemps. Donc, globalement, c'est quand même un bénéfice pour les familles.

Mme le Maire.- Merci. Puis, je ferai la remarque que, si le coût de la vie augmente, le coût de nos charges aussi.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve la proposition émise par la commission municipale spécialisée "Jeunesse, Scolaire et Petite Enfance" quant au versement d'une subvention pour l'année scolaire 2018/2019 d'un montant total estimé à 22 500 € aux coopératives scolaires des écoles élémentaires laxoviennes et inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**18 - ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS ANNUELLES AUX
FOYERS SOCIO-ÉDUCATIFS**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Isabelle TAGHITE

Exposé des motifs :

La Ville de Laxou soutient les foyers socio-éducatifs des collèges Jean de la Fontaine et Victor Prouvé, ainsi que du Lycée polyvalent des métiers du bâtiment et de l'énergie Emmanuel Héré.

La commission municipale spécialisée "Jeunesse, Scolaire et Petite Enfance", réunie le 8 octobre 2018, propose d'attribuer à chaque foyer une subvention d'un montant de 216 € pour l'année 2019.

Débat :

Mme TAGHITE.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. EHLINGER.- Je constate que, sur cette délibération, le montant a été réévalué de 25 cts. Je ne peux que saluer ce début d'effort. Je réitère mes propos de la délibération précédente en pensant que l'on aurait pu faire un effort pour l'indexer sur les fonds de l'inflation.

Mme TAGHITE.- On a juste arrondi la somme tout simplement.

Mme le Maire.- En effet, on a arrondi la somme qui était la même depuis 2014.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Jeunesse, Scolaire et Petite Enfance",
- inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**19 - ATTRIBUTION DE DOTATIONS
SCOLAIRES POUR L'ANNÉE
CIVILE 2019**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Isabelle TAGHITE

Exposé des motifs :

La commission municipale spécialisée "Jeunesse, Scolaire et Petite Enfance", réunie le 8 octobre 2018, a émis des propositions concernant l'actualisation des montants des diverses dotations scolaires pour l'exercice 2019.

Ces dotations concernent exclusivement les élèves des écoles publiques élémentaires et préélémentaires de la commune :

1. OUVERTURE DE CRÉDITS POUR ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES

– par enfant de classes élémentaires et préélémentaires : **32,15 €**

2. SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES

– par enfant de classes élémentaires et préélémentaires : **12,90 €**

3. PROJETS SPÉCIFIQUES DANS LES ÉCOLES

1 000,00 €

– pour l'ensemble des écoles.

4. OUVERTURE DE CRÉDITS POUR ACHATS DE LIVRES OFFERTS À L'OCCASION DE LA FIN DE LEUR SCOLARITÉ

– par enfant fréquentant l'école préélémentaire :

2,40 €

– par enfant terminant sa scolarité élémentaire :

13,95 €

Cette dotation peut être indifféremment affectée à l'achat de livres de prix offerts à chaque élève ou pour approvisionner le fonds documentaire de l'école.

5. OUVERTURE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

– par poste spécialisé :

193,85 €

Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASSED)

Débat :

Mme TAGHITE.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions émises par la commission municipale spécialisée "Jeunesse, Scolaire et Petite Enfance" quant à l'attribution de dotations scolaires pour l'année civile 2019 et inscrit les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 26
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 07

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Abdelkarim QRIBI, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**20 - AIDE AUX FAMILLES DONT
LES ENFANTS FRÉQUENTENT
CERTAINS RESTAURANTS
SCOLAIRES EXTÉRIEURS À
LAXOU**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Isabelle TAGHITE

Exposé des motifs :

Certains enfants laxoviens sont tenus de fréquenter une école spécialisée hors Laxou. Leur famille se voit alors appliquer le tarif le plus élevé de participation aux frais de restauration scolaire.

Attentive aux montants élevés que peuvent représenter ces factures pour les familles, la Municipalité participe financièrement à ces frais jusqu'à la fin de leur scolarité en écoles primaires et réduit ainsi les coûts pour les familles laxoviennes.

Lors de la réunion de la commission municipale spécialisée "Jeunesse, Scolaire et Petite Enfance", le 8 octobre 2018, le montant des aides attribuées, au titre de l'année scolaire 2018/2019, a été proposé comme suit :

- **1,55 €** par repas, montant applicable aux familles assujetties à l'impôt sur le revenu
- **2,50 €** par repas, montant applicable aux familles non assujetties à l'impôt sur le revenu.

Débat :

Mme TAGHITE.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. MAINARD.- J'aurais apprécié une remarque de la part de M. EHLINGER concernant ce point de l'ordre du jour. Puisqu'il a critiqué tout à l'heure l'absence d'augmentation des tarifs ; si ceux-ci ont été élevés sur d'excellents motifs, l'objectif aurait été qu'il prenne la parole pour saluer cette augmentation des tarifs.

M. EHLINGER.- Je veux bien répondre.

Les montants donnés sont exactement les mêmes qui ont été votés en décembre 2017, exactement les mêmes au centime près. Là, je ne dis rien.

J'espère que les tarifs de la restauration scolaire des villes concernées n'ont pas augmenté ; mais ce sont les mêmes.

Mme le Maire.- Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve la proposition émise par la commission municipale spécialisée "Jeunesse, Scolaire et Petite Enfance" concernant le montant de l'aide accordée aux familles dont les enfants fréquentent certains restaurants scolaires hors Laxou au cours de l'année scolaire 2018/2019,
- inscrit les crédits nécessaires au règlement de la dépense au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**21 - DISPOSITIF DE RÉUSSITE
ÉDUCATIVE - CONVENTION AVEC
LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS DE
LAXOU)**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Le dispositif de Réussite Éducative a pour but d'accompagner des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et des retards scolaires.

La Ville de Laxou, par le biais de son CCAS, est engagée dans ce dispositif et met en place diverses actions pour apporter une réponse de soutien personnalisé à chaque situation. Ainsi, plus de 500 enfants, ainsi que leur famille, ont été suivis dans ce cadre à Laxou.

Ces actions sont :

L'action "facilitateur de langage" vise à aider les enfants de grande section de maternelle dans l'apprentissage de la langue.

L'action intitulée "coup de pouce CLE" (Club Lecture-Écriture) se situe dans un programme de lutte contre l'illettrisme issu de recherches scientifiques et présentant un déroulement spécifique dont le suivi est assuré par l'APFEE (Association Pour Favoriser une École Efficace). Cette action est destinée aux enfants de cours préparatoire qui connaissent des difficultés d'apprentissage de la lecture et/ou de l'écriture.

L'action parentalité a pour objectif d'accompagner les parents dans leur fonction parentale et de les aider dans l'accompagnement de leurs enfants par la mise en place de rendez-vous individuels. L'objectif de cette action est d'apporter des outils aux parents qui peuvent se retrouver démunis face à leurs enfants, quel que soit leur âge. Cette action nouvelle et novatrice est le fruit des observations réalisées lors de ces dernières années dans le cadre des matinées parents ou des différentes actions tournant autour de la parentalité. Il s'avère que les parents sont en demande d'outils, de conseils pour accompagner au mieux leurs enfants aux différents âges de la vie, de la petite enfance à l'adolescence. La commune est déjà fortement impliquée dans l'accompagnement à la fonction parentale avec le projet « être parent » dans le cadre du DRE, et souhaite développer son offre de service en direction des parents par la mise en place de cette action dédiée aux parents.

Les questions autour de la parentalité et de l'accompagnement de ces enfants dépassent les limites des quartiers prioritaires. Les besoins en matière d'accompagnement à la fonction parentale existent, et cela touche tous les parents sans aucune distinction. C'est pourquoi ce projet s'adresse à tous les parents habitants sur la commune de Laxou.

La Commune de Laxou assure le recrutement et la rémunération des personnels en charge de ces actions.

Débat :

M. PINON.- C'est une délibération annuelle traditionnelle.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer une convention entre la Commune de Laxou et son CCAS, dans le cadre de l'organisation des actions "facilitateur de langage" et "coup de pouce CLE", l'action parentalité, mises en place au sein du dispositif de Réussite Éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**22 - ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
DES FRANCAS DE
MEURTHE-ET-MOSELLE**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

La fédération des FRANCAS, se définit comme : Mouvement d'éducation populaire, Fédération de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles. Elle est portée par une volonté fondatrice : "Construire la société démocratique de demain avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui".

La commune souhaite adhérer aux FRANCAS de Meurthe-et-Moselle afin de pouvoir bénéficier de leur expertise éducative et de leurs mallettes éducatives et pédagogiques. Ainsi, l'Accueil Collectif de Mineurs, durant les vacances scolaires et du Mercredi, aura la possibilité de mettre en place des activités nouvelles et variées, telles que : expression, "vivre ensemble", intégration et handicap mais aussi scientifique etc...

L'adhésion aux FRANCAS de Meurthe-et-Moselle s'élève à 392 €.

Il est à noter que la dépense est prévue au budget 2018.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Afin d'offrir de nouvelles activités de qualités aux jeunes Laxoviens et d'avoir un accompagnement sur l'Accueil Collectif de Mineurs durant les vacances scolaires et les mercredis, le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à adhérer aux FRANCAS de Meurthe-et-Moselle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**23 - ACTUALISATION DES TARIFS
DES CONCESSIONS DES
CIMETIÈRES COMMUNAUX**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

Les tarifs des concessions de cimetière délivrées dans les cimetières communaux font l'objet d'une actualisation chaque année au 1^{er} janvier.

CONCESSIONS DE TERRAINS

| DURÉE | TARIF AU 01/01/2019 |
|--------|---------------------|
| 15 ans | 82 € |
| 30 ans | 148 € |
| 50 ans | 448 € |

CONCESSIONS PAYSAGÈRES À L'AMÉRICAIN

| DURÉE | TARIF AU 01/01/2019 |
|--------|---------------------|
| 30 ans | 418 € |
| 50 ans | 765 € |

CONCESSIONS CINÉRAIRES

| DURÉE | TARIF AU 01/01/2019 |
|--------|---------------------|
| 15 ans | 210 € |
| 30 ans | 418 € |

CASES DE COLUMBARIUM

| DURÉE | TARIF AU 01/01/2019 |
|--------|---------------------|
| 15 ans | 940 € |
| 30 ans | 1390 € |

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ?

Mme EPHRITIKHINE.- Je vais revenir avec une remarque récurrente. Je trouve toujours dommage que l'actualisation des tarifs ne soit pas indiquée en termes de pourcentage.

Mme le Maire.- 2 %.

Mme EPHRITIKHINE.- Ce n'est pas noté. On le sait aujourd'hui. Quand on reçoit le document, on n'a pas d'élément nous permettant de savoir quelle est la réactualisation des tarifs, c'est uniquement dit à l'oral.

Mme le Maire.- C'est bien noté. C'est 2 %.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve l'actualisation, au 1^{er} janvier 2019, des tarifs des concessions de cimetières comme présentés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 25
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 08

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Valérie EPHRITIKHINE, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**24 - ENGAGEMENT DANS LE
DISPOSITIF MONALISA
(MOBILISATION NATIONALE
CONTRE L'ISOLEMENT DES
PERSONNES ÂGÉES)**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Yves PINON

Exposé des motifs :

L'isolement social des personnes âgées est un activateur indéniable de la perte progressive d'autonomie mais également un facteur de toutes autres formes d'exclusion.

Dans le cadre d'une analyse des besoins sociaux réalisée par le CCAS axée sur les seniors, la municipalité a fait réaliser une enquête auprès des personnes âgées de 65 ans. Cette enquête a révélé que 25 % des répondants souffrent de solitude.

MONALISA entre dans une démarche nationale de citoyenneté et de relations humaines pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées. Créée en 2014, cette association lutte contre l'isolement des personnes âgées en soutenant et en suscitant l'engagement bénévole de proximité.

Les actions menées par la ville pour les personnes âgées : QI GONG, atelier équilibre et cours d'informatique ont du succès et sont plébiscitées par les usagers. Elles entrent dans la dynamique de créer du lien social pour ces personnes et doivent se pérenniser.

Ainsi le fort engagement de la Ville de Laxou et son CCAS dans la lutte contre l'isolement des seniors apparaît aujourd'hui en parfaite adéquation avec les valeurs humanistes et d'intérêt général qui fondent MONALISA.

En encourageant les visites de bénévoles, MONALISA propose de rompre l'isolement social des personnes âgées.

Aussi l'adhésion à cette association permettra à la commune de communiquer auprès des habitants pour créer le réseau de bénévoles et des acteurs locaux sachant que nous avons déjà quelques contacts de personnes intéressées.

Par conséquent, il est proposé de s'inscrire dans la démarche nationale MONALISA qui constitue un fil conducteur pour le développement des actions menées en direction des aînés.

La commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale, Emploi, Santé" réunie le 15 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Débat :

M. PINON.- (Lecture de la délibération)

On a rencontré dernièrement l'ONPA et son président ici présent, Guy VANCON, qui est un ancien élu de cette assemblée, ainsi que la directrice en charge, Marie-Line RUBINI. Nous avons pu travailler sur l'étape d'après...

On a à côté de nous une structure qui est l'office nancéen des personnes âgées, son président est laxovien et pourra nous aider. Nous bénéficierons de cette connaissance, de leurs acquis, de la formation ; ils sont capables de mettre à disposition des bénévoles. Il y a un encadrement. Je tenais à les remercier.

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ?

Mme GIRARD.- C'est une des valeurs de la République qui prend tout son sens au travers de ce dispositif auquel je suis très attachée.

M. MAINARD.- Nous tenons également à remercier le C.C.A.S. et à féliciter son vice-président, Yves PINON, d'avoir pris l'initiative de cette adhésion au dispositif MONALISA.

Je voudrais également saluer l'action du docteur Guy VANCON, présent ici ce soir, qui œuvre depuis de longue date en ce sens.

Ce dispositif MONALISA de portée nationale est tout à fait remarquable. C'est une démarche exemplaire qui répond vraiment à un enjeu de société tout à fait majeur. Nous avons tous entendu dans la presse les cas dramatiques de personnes âgées dans le dénuement et l'isolement complet que l'on découvre parfois quelques mois après leur décès, ce qui est insupportable.

Ne pas tendre la main à nos aînés et à nos seniors tient particulièrement à la maltraitance sociétale. Je voudrais dire que cette action MONALISA recouvre d'autres actions de la commune.

Mme le Maire.- Je voudrais conclure en abondant à tout ce qui a été dit par Yves PINON, Didier MAINARD et Guilaine GIRARD. Ce dispositif très intéressant permet de créer du lien notamment entre le tissu associatif et les bénévoles. Ce dispositif nous permet de former des bénévoles et d'avoir des gens à disposition des personnes âgées d'une manière pertinente. Je salue à cette occasion tout le travail effectué par les services et nos partenaires, et Anne-Marie ANTOINE qui est absente ce soir.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, adhère au dispositif MONALISA, et règle l'adhésion dont le droit d'entrée s'élève à 150 €.

La dépense afférente est inscrite au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 09

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**25 - CONVENTION DE MÉCÉNAT
CULTUREL**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

Face à la baisse des dotations de l'Etat et à la contrainte qui s'impose aux collectivités de diversifier leurs recettes pour financer leurs actions, le mécénat constitue un moyen de financement complémentaire de l'action culturelle locale.

La loi n°2003-709 du 1er août 2003 sur le mécénat, encadrée par l'article 238 bis du Code Général des Impôts, permet à une collectivité territoriale d'être éligible au mécénat avec droit à avantage fiscal. Le droit à déduction fiscale est justifié par un reçu fiscal délivré par la commune.

Le mécénat se fait sous la forme de don : il peut être financier (don numéraire), en nature (don de matériel(s), de marchandise(s), prêt de matériel...) ou de compétence (mise à disposition de moyens humains...). Il consiste à apporter son soutien par une entreprise ou un particulier à un bénéficiaire d'intérêt général, comme une collectivité territoriale, sans contrepartie ou avec une contrepartie ne dépassant pas 25% du montant total du don.

Ainsi, la Ville de Laxou souhaite développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique dans la valorisation et la promotion d'actions culturelles, et particulièrement "En Dehors des Sentiers Battus".

Le conventionnement est nécessaire pour régir les relations entre la Ville de Laxou et les mécènes.

La commission municipale spécialisée "Finances, Budget", réunie le 24 octobre 2018, a émis un avis favorable à l'engagement d'une telle démarche et à l'adoption de la convention type de mécénat culturel, jointe en annexe.

Débat :

M. FALL.- Il s'agit d'un reçu fiscal obtenu des services fiscaux qui autorise le donateur à déduire 66 % environ du don de ses impôts.

Je précise que cette convention est tellement type et typée qu'il y a une erreur -avant que l'on me le souligne- dans son article 3, il y a une erreur : ce sont les engagements de la ville de Laxou. Vous remplacerez St Quentin par Laxou.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. EHLINGER.- En fait, ma remarque est un peu la remarque faite à Guilaine, qui m'a répondu. Dans le groupe de travail, il y avait principalement des élus délégués soit à la Culture, soit aux Sports, soit aux associations, plus que des élus du budget. Bien que je comprenne le principe, c'est une délibération budgétaire, donc cela passe en commission budget et finance. Là, c'est la même chose. Cette délibération passe en budget finance. Il aurait été pertinent que l'on en parle dans les commissions Culture notamment comme c'est culturel.

M. GARCIA.- Une incitation à la prudence et une remarque.

Attention que certains mécènes ne s'achètent pas une virginité. On n'est pas dans ces montants-là ni dans ces perspectives mais on a souvenir de grandes entreprises un peu polluantes qui sponsorisaient des émissions télévisuelles qui prônaient une défense de l'environnement. Comme c'est actuel, je voulais inciter à la prudence d'être bien vigilant sur les intentions des mécènes.

Une remarque un peu plus technique. Il y a eu une réunion le 15 novembre 2018 à l'intention des maires, présidée par le préfet qui rappelait que le bilan de 2013 à 2017 sur les départements, les collectivités ont subi une perte de 24 M€. Il a été rappelé qu'en 2018 les dotations augmentent de 1 M€ sur le département. S'il y a une baisse des dotations, j'imagine que c'est la D.G.F.

Si, pour cette année, les dotations ont baissé, laquelle de ces quatre composantes de la D.G.F. a baissé et pourquoi ? Par exemple, si vous avez un des critères qui est le nombre d'habitants et que vous avez une baisse du nombre d'habitants, naturellement vous touchez moins de dotations. Ce n'est pas forcément la faute de l'Etat, de la collectivité non plus. Je souhaitais savoir si, cette année encore, c'est-à-dire en 2018, il y a une baisse des dotations de l'Etat et à quelle hauteur surtout et sur quels critères cela s'applique-t-il de manière à ce que l'on puisse avoir la réalité des dotations. Cela a été dit aux maires le 15 novembre dernier en préfecture.

En octobre, pardon...

M. FALL.- Dans cette délibération, on parle d'une manière générale et tendancielle de la baisse des dotations, que l'on a entendue dans cette enceinte depuis très longtemps. Cette baisse tendancielle des dotations n'est pas une invention. Il n'en demeure pas moins que cet effort consistant à aller chercher de l'argent auprès des mécènes, à ne surtout pas confondre le parrainage et le mécénat. Le parrainage est un don avec une contrepartie derrière. On n'est pas dans le parrainage, on est dans le mécénat. Le mécénat est un don sans contrepartie.

Mme le Maire.- Pour répondre à la remarque de Matthieu EHLINGER et pour aller dans le même sens que tout à l'heure. Là, c'est vraiment strictement du ressort du budget. Il s'agit de défiscalisation. C'est donc tout à fait logique de le faire passer en commission finances, même si cela concerne une manifestation culturelle. Cela aurait pu concerner une autre manifestation.

Là, c'est de la défiscalisation, c'est strictement budgétaire.

Je rebondis sur ce que disait Samba FALL. Parrainage et mécénat sont des choses très différentes.

Le mécénat s'effectue sans contrepartie et c'est pour cette raison qu'il donne droit à un récépissé fiscal accordé par l'administration. Cela n'a strictement rien à voir. On n'est pas tenu, même en termes d'image, de mettre le logo de nos mécènes.

La plupart du temps, à l'entrée des musées, on met leurs noms, que ce soit des particuliers ou des grandes entreprises. C'est plus par correction et politesse que par obligation. On n'a aucune obligation. Le fondement du mécénat est le fait d'avoir un reçu fiscal qui ne donne aucune obligation en matière

d'image.

Pour ce qui concerne les dotations de l'Etat, cela fait plusieurs années. C'est très inégal d'une commune à l'autre, vous l'avez fait remarquer.

Nous avons eu cette année une baisse de nos dotations de l'Etat minime et nous l'avons signalée d'ailleurs lors du vote du budget. C'est vrai que c'est très inégal sur les villes de la Métropole. On fait encore partie de celles qui ont perdu.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Finances, Budget",
- approuve l'engagement d'une démarche de mécénat culturel au profit de la Ville de Laxou,
- approuve la convention type de mécénat culturel ci-annexée,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la-dite convention avec les mécènes et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 09

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**26 - DON DE LIVRES À LA VILLE
DE LAXOU**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Samba FALL

Exposé des motifs :

Monsieur Roger LEVY, Laxovien, a souhaité faire don à la Ville de Laxou, pour la Bibliothèque-Médiathèque Gérard Thirion, de 173 ouvrages dont la liste est consultable au Secrétariat Général en Mairie aux heures ouvrables.

Il souhaite cependant faire ce don, à la condition de conservation des ouvrages par la collectivité sans limitation de durée.

La commission municipale spécialisée "Politique culturelle" réunie le 11 octobre 2018 a émis un avis favorable à l'acceptation de ce don.

Débat :

M. FALL.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. GARCIA.- Une demande de précision pour avoir discuté avec M. LEVY ce week-end ; il m'a dit que les livres avaient été expertisés pour un montant. Avez-vous le montant ?

M. FALL.- Il y a une estimation basse autour de 13 190 € et une estimation haute de 16 770 €. M. LEVY a bien fait ce don en connaissance de cause, comme quoi la valeur de ce don était entre une estimation basse et haute de 13 à 16 000 €.

M. GARCIA.- C'était pour que le conseil soit informé du montant du patrimoine.

M. FALL.- Je te le donne.

Mme le Maire.- C'est une valeur estimée, sachant que les livres seront consultables mais non empruntables, et conservés par la Bibliothèque-médiathèque.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte le don de livres de Monsieur Roger LEVY, et conserve les ouvrages, objets du présent don, sans limitation de durée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 09

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**27 - RAPPORT ANNUEL 2017 SUR
LA MISE EN OEUVRE DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE - 2
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des Contrats de Ville nouvelle génération pour la période 2015 - 2020.

En application de cette loi, le décret n° 2015 - 1118 du 3 septembre 2015, fixe « le contenu et mode d'élaboration du rapport annuel » et stipule que pour les communes signataires du Contrat de Ville qui ont bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale au titre de l'année écoulée, ce rapport annuel se substitue au rapport annuel sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine prévu au deuxième alinéa de l'article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales.

Le présent rapport rappelle que le contrat de ville 2015 - 2020 a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement de la Métropole. Il vise en particulier à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville repose sur trois piliers :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain,
- le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Le Contrat de Ville mobilise les financements de droit commun de l'Etat et des autres signataires. Chacun, dans ses compétences, doit être en mesure de cibler ses politiques au bénéfice des habitants des quartiers identifiés dans le Contrat de Ville.

Si la Métropole du Grand Nancy assure la coordination d'ensemble, les communes se chargent de la déclinaison opérationnelle du Contrat de Ville sur leurs Quartiers Prioritaires Politique de la Ville.

Par ailleurs, les rapports annuels doivent faire l'objet d'une consultation préalable des conseils citoyens politique de la ville présents sur les territoires concernés.

La ville de Laxou a donc établi deux rapports correspondant aux deux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, ils présentent pour chacun d'entre eux la déclinaison opérationnelle du Contrat de Ville sur ces quartiers ainsi que la contribution financière de la ville de Laxou sur ces territoires au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine de Cohésion Sociale 2017.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte des rapports relatifs à la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'année 2017 ainsi que du rapport financier relatif aux actions de Développement Social Urbain.

La commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale, Emploi, Santé" réunie le lundi 15 octobre 2018 a émis un avis favorable pour l'approbation des rapports de mise en œuvre de la Politique de la Ville.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- C'est une délibération très administrative qui découle de la loi de Programmation pour la Ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014. Elle fixe en fait le nouveau cadre de la Politique de la Ville dans le cadre du nouveau contrat de ville que l'on a appelé à l'époque le contrat de ville nouvelle génération pour 2015/2020. C'est en application d'un décret du 3 septembre 2015.

Pour Laxou, on a deux quartiers concernés : Le Champ-le-Bœuf et Les Provinces.

Je voudrais saluer le travail qui a été fait cette année par les services. Ce travail n'est pas facile parce que cela demande de compiler un certain nombre d'informations aussi bien en interne avec l'ensemble des services de la commune et en externe avec les partenaires et les associations pour pouvoir rendre le plus fidèlement possible ce qui est fait en termes des actions menées dans ces quartiers prioritaires. De la même manière, la partie financière n'est pas un exercice facile, parce que nos budgets communaux ne sont pas conçus pour sortir les dépenses investies par quartier.

Il y a eu un vrai travail en collaboration avec les villes de Nancy et Maxéville pour harmoniser le contenu, le simplifier et le rendre visible par tout le monde.

Vous avez pu prendre connaissance de l'annexe financière et des rapports joints à la délibération. Si vous avez des remarques, j'y répondrai.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

A mon tour, je voudrais saluer le travail des services et des actions menées très importantes pour nos deux quartiers.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les rapports de mise en œuvre de la Politique de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 09

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**28 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS DANS LE CADRE
DU CONTRAT DE VILLE DE
L'AGGLOMÉRATION NANCÉIENNE**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville Nouvelle Génération de l'agglomération Nancéienne, dont font partie les quartiers des Provinces, du Plateau de Haye Champ-le-Bœuf Laxou - Maxéville et du Plateau de Haye Nancy - Maxéville, la mission locale du Grand Nancy sollicite une subvention auprès de la ville de Laxou à hauteur de 1500 €, dans le cadre de l'action :

Permis de conduire, permis de construire l'avenir

L'action consiste à permettre à des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'accéder à un emploi durable ou à la formation dans le cadre d'un accompagnement renforcé.

Le principe est d'utiliser un support qui semble d'emblée attractif pour le public visé et qui faciliterait à terme l'insertion professionnelle : la préparation à l'examen du permis de conduire.

Pour cette année, 6 jeunes Laxoviens sont concernés par l'action.

La commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale, Emploi, Santé" réunie le lundi 15 octobre 2018 a émis un avis favorable pour ce projet.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- Vous avez un exemple concret de la mise en œuvre de la Politique de la Ville dans les quartiers.

On vous propose l'attribution d'une subvention à la mission locale du Grand Nancy dans le cadre d'une action : permis de conduire, permis de construire l'avenir. Cette action vise à travers un support d'emblée attractif pour les jeunes, c'est-à-dire la partie théorique de l'apprentissage du permis de conduire, d'attirer les jeunes en marge d'un accompagnement professionnel, en tout cas dans une dynamique d'insertion professionnelle.

6 jeunes laxoviens sont concernés. Cette action a déjà été mise en œuvre l'an dernier. Nous sommes sollicités à hauteur de 1 500 € et nous proposons au conseil municipal de les soutenir à cette hauteur.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve la participation financière de la commune dans le projet proposé,
- autorise le mandatement de la subvention par certificat administratif, les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 32
- Procurations : 09
- Absent : 01

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL

Objet :

**29 - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS HORS CONTRAT
DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION
NANCÉIENNE**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Absent :

Carole CHRISMONT

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique de la ville, il est possible aux communes et aux associations de déposer, en dehors du cadre des 2 sessions du Contrat de Ville de la Métropole du Grand Nancy, des demandes de subventions à titre exceptionnel pour aider la mise en œuvre d'une action.

Dans ce cadre, l'association RÉUSSIR sollicite une subvention auprès de la ville de Laxou à hauteur de 2 000 €, dans le cadre de l'action :

Aides aux devoirs dans les écoles de la commune

L'association RÉUSSIR propose cette action depuis 2012 sur Laxou.

Elle vise à contribuer à l'égalité des chances, par la mise en œuvre d'une aide aux devoirs dans les écoles élémentaires de la commune, notamment sur les quartiers prioritaires. Pour certains enfants, elle peut prendre la forme d'un accompagnement à la scolarité.

Pour l'année scolaire 2018–2019, l'association interviendra sur deux jours à hauteur d'une séance par école sur les écoles Emile ZOLA et Victor HUGO.

La commission municipale spécialisée "Cohésion Sociale, Emploi, Santé" réunie le lundi 15 octobre 2018 a émis un avis favorable pour ce projet.

La ville souhaite ainsi poursuivre son soutien à cette action et participer à la réussite scolaire des jeunes Laxoviens.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve la participation financière de la commune dans le projet proposé,
- et autorise le mandatement de la subvention par certificat administratif, les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 09

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**30 - CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION JEUNES ET CITÉ
DANS LE CADRE DU CONTRAT DE
VILLE 2015 - 2020**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses actions en direction des publics fragiles, la ville de Laxou soutient par tous les moyens les associations œuvrant dans cette perspective, notamment via le biais des subventions du Contrat de Ville Nouvelle Génération 2015 - 2020.

L'association Jeunes et Cité est chargée, dans les Quartiers de la Politique de la Ville (Q.P.V.) de participer aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et/ou la promotion sociale des jeunes, des habitants et des familles. Ces actions peuvent avoir plusieurs objectifs :

- Permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale,
- La prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficultés et/ou en rupture avec leur milieu,
- De mettre en place de l'animation socio-éducative.

Afin de finaliser les modalités de ces actions, la ville de Laxou se propose de signer une convention avec l'association Jeunes et Cité.

Le public visé par ces actions est prioritairement le public jeune (moins de 26 ans).

La commission municipale spécialisée "Cohésion sociale - Emploi - Santé" réunie le 15 octobre 2018 a émis un avis favorable à ce projet.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- C'est une délibération habituelle et annuelle qui nous met en conformité avec la loi. Toutes les communes qui subventionnent une association à plus de 23 000 € doivent conventionner avec cette association. A Laxou, c'est l'association Jeunes et Cité. Cette association est subventionnée à hauteur de 24 500 €.

Cette convention nous permet de définir les modalités de travail et une collaboration avec les associations. Ce sont toujours des moments importants d'échanges avec ces associations notamment de préciser que c'est un acteur très important dans le quartier prioritaire.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je voudrais en profiter pour saluer le travail de Jeunes et Cité sur les quartiers. C'est un travail très important de cohésion sociale et de lien entre notre jeunesse et les habitants du quartier.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avis émis par la commission municipale spécialisée "Cohésion sociale - Emploi - Santé",
- autorise Madame le Maire à signer la convention entre la ville de Laxou et l'association Jeunes et Cité concernant les actions prévues en 2018,
- autorise le mandatement de la subvention, soit 24 500 €, par certificat administratif en deux versements : le premier à hauteur de 50 % de la subvention accordée, le second au vu des bilans des actions réalisées.

Il est précisé que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 09

Etaients Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**31 - CONVENTIONS D'UTILISATION
DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE
FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS
BÂTIÉS (T.F.P.B.) DANS LES
QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA
POLITIQUE DE LA VILLE -
AVENANT N°1**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

Le 16 décembre 2016, les conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.) ont été signées par l'ensemble des partenaires (Etat, Grand Nancy, communes, UeS, bailleurs sociaux), sur les 8 quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Métropole. Ces conventions, actées sur une période triennale, permettent aux bailleurs sociaux de bénéficier d'un abattement de 30 % au titre de cet impôt sur le patrimoine concerné.

Créé en 2001 par l'Etat, ce principe d'abattement n'est pas nouveau. Les organismes H.L.M. se sont fortement engagés pour la réalisation d'actions de renforcement de gestion du patrimoine et du lien social dans les quartiers. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a positionné les intercommunalités en tant que pilote du dispositif avec l'Etat, et associé les communes.

Ainsi, les programmes d'actions des bailleurs sociaux pour l'année 2016 ont été validés de manière partenariale par les communes, l'Etat et la Métropole dans le cadre des comités territoriaux organisés chaque année sur les quartiers.

L'association Union et Solidarité a réalisé le bilan consolidé de ces actions, comme le prévoient nos conventions. Celui-ci a été transmis à l'ensemble des signataires.

Il démontre la forte implication et la plus-value des bailleurs sociaux sur le territoire de la Métropole, puisqu'au total : pour un montant global de 2M€ d'abattement de T.F.P.B. pour les organismes H.L.M., les actions menées sont valorisées dans ce cadre à hauteur de 3M€.

Aussi, depuis la signature des conventions, la loi de finances rectificative pour 2016 a modifié 2 aspects du dispositif : la durée des conventions et l'association des Conseils Citoyens.

1. La durée du dispositif d'abattement

Suite à la loi de finances rectificative, l'abattement de 30 % sur la T.F.P.B. s'applique désormais sur la durée du Contrat de Ville, soit sur la période 2016-2020, et non plus sur une période triennale comme cela a été préconisé par le cadre national et acté par nos conventions. Les programmes d'actions resteront, quant à eux, élaborés de manière annuelle.

2. L'association des Conseils Citoyens au dispositif d'abattement

La réglementation initiale prévoyait qu'un bilan annuel des actions menées par les bailleurs sociaux serait adressé aux signataires du Contrat de Ville. Désormais, ce bilan sera également adressé aux Conseils Citoyens.

Les conventions établies pour la période 2016-2018 doivent donc être mises en conformité, par la signature d'un avenant actant ces 2 changements.

La commission municipale "Cohésion sociale - Emploi - Santé" réunie le 15 octobre 2018 a émis un avis favorable à la prorogation de la durée de ces conventions jusqu'en 2020 pour couvrir la durée du Contrat de Ville et à l'intégration des Conseils Citoyens comme acteurs à qui seront adressés les bilans des programmes d'actions annuels.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- (Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- approuve l'avenant n°1 autorisant la prorogation des conventions d'utilisation de l'abattement de T.F.P.B. jusqu'en 2020 et intégrant le Conseil Citoyen comme destinataire du bilan annuel des actions,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à le signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 24
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 09

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Pierre CANTUS, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**32 - MISE EN OEUVRE DU
PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION
DU PROJET DE RÉNOVATION
URBAINE DU QUARTIER DES
PROVINCES**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Naïma BOUGUERIOUNE

Exposé des motifs :

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal approuvait le protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine du Grand Nancy et autorisait le Maire à le signer.

Parmi les opérations inscrites dans le document, deux d'entre elles sont portées par la Métropole du Grand Nancy avec un co-financement apporté par la commune.

Il s'agit de :

- la mission d'urbanisme des Provinces (équipe Albert Amar), avec un co-financement de la ville à hauteur de 10 % des dépenses,
- la démarche et les outils de concertation et de communication, avec un co-financement de la ville à hauteur de 20 % des dépenses.

La commission municipale spécialisée "NPNRU" réunie le 25 octobre 2018 a émis un avis favorable à la mise en oeuvre de ce protocole.

Débat :

Mme BOUGUERIOUNE.- Dans le cadre de ce protocole de préfiguration, nous avons inscrit deux opérations sur lesquelles nous nous étions engagés à un cofinancement avec la Métropole. Ces actions sont portées par la Métropole et cofinancées par la commune.

La mission d'urbanisme des Provinces (équipe Albert Amar) avec un cofinancement de la Ville à hauteur de 10 % des dépenses, soit un maximum de 25 000 €.

La démarche et les outils de concertation et de communication avec un cofinancement de la Ville à hauteur de 20 %, soit un montant maximal de 16 000 €.

(Lecture de la délibération)

Mme le Maire.- Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. GARCIA.- Cette délibération acte la poursuite du projet de rénovation urbaine.

Je voudrais juste que ce soit dit dans cette enceinte et que tout le monde l'entende. Vous avez vu que l'Etat a doublé le montant pour l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ; il est passé de 5 à 10 Md€. Il y a de l'ordre de 80 M€ qui sont des enveloppes spécifiques pour les quartiers.

Je voudrais savoir si, au niveau de la Métropole et donc de Laxou en particulier, il y avait une retombée à venir des annonces gouvernementales.

Pour que tout le monde ait les chiffres en tête, parce que selon que l'on est à la Métropole ou ailleurs, ce ne sont pas tout à fait les mêmes chiffres. Pourrais-je avoir dans l'esprit de ce qui est prévu le nombre de logements sociaux détruits, le nombre de logements sociaux reconstruits et le nombre de logements total reconstruits.

Je souhaiterais savoir aussi si la possibilité de reconstruire sur site avait été donnée ou non par l'A.N.R.U. puisque l'on était dans un grand flou à l'époque si l'on avait le droit ou non de reconstruire là où il y a démolition.

M. MAINARD.- Madame le Maire, je souhaiterais faire une remarque très générale sur cette rénovation urbaine du quartier des Provinces. Cela fait maintenant un certain nombre d'années que l'on en entend parler et on y arrive puisque les premiers travaux vont débuter en 2019. C'est un chantier tout à fait considérable qui va bouleverser le quartier des Provinces. Evidemment, l'objectif est d'améliorer la qualité de vie, le cadre de vie des habitants. On peut comprendre qu'un projet de cette envergure suscite des craintes, voire même des peurs. Il est de notre devoir inlassablement d'informer, d'expliquer pour rassurer la population et apaiser ces craintes.

Ceux qui, au contraire, au lieu d'apaiser ces peurs et ces craintes, les attisent, font preuve à mon sens d'une irresponsabilité coupable. On ne peut pas d'un côté adopter une posture emphatique condamnant une partie populiste qui s'appuie sur les peurs et d'un autre côté utiliser les mêmes outils et les mêmes moyens quant il s'agit de faire valoir ses intérêts électoralistes.

Mme BOUGUERIOUNE.- Sur les aspects très techniques des demandes de M. GARCIA, sur l'aspect démolition, le chiffre est connu ; il a été présenté plusieurs fois à différentes réunions et dans différents supports. On est aux alentours de 500 logements démolis. Dans le projet, on reconstruit quasiment autant de logements. Aujourd'hui, il est trop tôt pour vous dire combien de logements sociaux seront reconstruits.

Je ne m'engagerai pas à vous donner des chiffres dans la mesure où nous sommes encore en négociation, en construction du projet. Cependant les discussions avec l'A.N.R.U. sont plus que positives. On a rencontré la représentante il y a quelques mois et on la re-rencontrera très bientôt. Elle nous a garanti qu'elle avait un regard bienveillant autour du projet de rénovation urbaine des Provinces et qu'elle avait bien compris l'enjeu en termes de logements sociaux pour ce quartier.

Voilà ce que je peux répondre.

Par ailleurs, on en est encore à l'annonce gouvernementale. Je n'ai pas encore eu de retombée officielle à ce sujet. Parfois entre l'annonce gouvernementale et la mise en oeuvre.

M. GARCIA.- Je parlais de la Métropole.

Mme le Maire.- Je vais synthétiser un peu les propos. Hors conventionnement, c'est très compliqué de

vous répondre sur le montant de subvention accordé par l'ANRU, puisque la Métropole non plus n'a pas encore eu le montant de subventionnement global. Il n'est pas connu, ce qui est normal puisque l'on n'a pas encore conventionné. On le connaîtra dès que l'on va conventionner. Ce sera très prochainement. C'est impossible de donner exactement le montant.

J'ose espérer que les retombées iront notamment sur le projet de la Métropole, parce que c'est un projet d'envergure nationale et d'autant plus sur notre quartier où l'on n'a pas bénéficié de l'A.N.R.U. première génération et l'où on a des enjeux très forts.

Je reviens un instant sur le nombre de logements. Aujourd'hui, c'est le nombre de logements proposés à la démolition qui est autour de 500 logements. Comme ce projet est vivant et qu'il évolue, j'insiste sur le fait que l'on soit autour de 500 logements. Encore aujourd'hui, tout n'est pas acté et on ne sait pas dire exactement au logement près celui-là oui et celui-là non.

Quant à la reconstitution sur site, il y a deux choses différentes. Il y a la reconstitution sur site au global. Je rappelle la règle de l'A.N.R.U. qui est une règle qui s'applique à tous les projets de rénovation urbaine en France. L'objectif premier étant la dé-densification et la diversification de l'habitat. Il y a normalement aucune reconstitution de logement social en quartier de rénovation urbaine sur site dans l'enceinte déterminée.

Evidemment à Laxou et dans notre quartier des Provinces, depuis le début du travail, nous avons demandé une dérogation et je pense que nous obtiendrons cette dérogation. A quelle hauteur, on ne la connaît pas encore mais la dérogation portera certainement sur la même règle qui s'est appliquée lors de la première rénovation urbaine, c'est-à-dire sur un tiers. Donc, si l'on est aux alentours de 500 logements, on sera aux alentours de 130 logements sociaux qui seront dérogatoires puisque l'on aura une dérogation pour l'autorisation de reconstituer exceptionnellement sur site du logement social alors que le règlement national, normalement, l'interdit.

Sur ce, je vous propose de mettre au vote cette délibération.

M. BAUMANN.- Il me semblait que sur le protocole il était marqué...

Mme le Maire.- C'est dérogatoire, on l'argumente et on ira encore l'argumenter lorsque l'on sera en phase de pré-conventionnement ou de conventionnement.

C'est toujours en discussion.

Je suis quand même très optimiste sur ce point, parce que c'est quelque chose que l'on a défendu depuis le début. On est dans un cas spécial aux Provinces.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Afin de permettre le suivi de ces dossiers sur un plan administratif et financier, le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer les conventions de participation financière pour ces opérations (ci-jointes),
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes autres démarches nécessaires à la mise en oeuvre du protocole de préfiguration du projet de rénovation urbaine du Grand Nancy, approuvé le 15 décembre 2016 par le Conseil Municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 10

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**33 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION
SYNERGIE PLANTES INVASIVES
GRAND EST (SPIGEST)**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Madame le MAIRE

Exposé des motifs :

Depuis 2011, les services de la commune expérimentent des actions écologiques concernant la lutte contre le développement des plantes invasives implantées sur le territoire de Laxou. Dans le cadre de cette démarche, la ville de Laxou est membre fondatrice de l'association SPIGEST, dont les statuts indiquent que ses membres sont redevables d'une cotisation annuelle.

La commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie" réunie le 24 septembre 2018 a émis un avis favorable à cette adhésion.

Débat :

Mme le Maire.- (Lecture de la délibération)

Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve cette adhésion à l'association Synergie Plantes Invasives Grand Est et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 50 €, ce montant est inscrit au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 10

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFournier, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**34 - SOUTIEN AUX ÉNERGIES
RENOUVELABLES – AIDE AUX
INSTALLATIONS DE TYPE "
CHAUFFE-EAU SOLAIRE "**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Madame le MAIRE

Exposé des motifs :

En application de sa politique de promotion des énergies renouvelables, la Ville de Laxou a accordé de 2009 à aujourd'hui une aide financière aux particuliers ayant fait le choix d'installer un chauffe-eau solaire.

Le dispositif arrivant à son terme, la Municipalité souhaite renouveler cette aide financière aux Laxoviens.

Les demandes de subventions, pour être recevables, devront être déposées en Mairie, avant exécution des travaux.

La délivrance de cette aide sera conditionnée à l'obtention et à la justification des aides déjà accordées par la Métropole du Grand Nancy et au dépôt d'une déclaration préalable en Mairie.

La commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'Energie" réunie le lundi 24 septembre 2018 a émis un avis favorable à la mise en place de ce dispositif d'aide, et propose un montant forfaitaire de 150 € par installation.

Ce programme pourrait être valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Débat :

Mme le Maire.- (Lecture de la délibération)

Nous n'avons pas eu jusqu'à présent de demande d'aide concernant des installations de type « chauffe-eau solaire ». Nous ne désespérons pas d'en recevoir.

Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve le règlement annexé au présent rapport.
Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2019 et suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 10

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**35 - CAMPAGNE DE RAVALEMENT
DE FAÇADES – SECTEUR
CHAMP-LE-BOEUF - RÈGLEMENT**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Madame le MAIRE

Exposé des motifs :

Depuis de nombreuses années, la commune de Laxou réalise des campagnes de ravalement de façades qui engagent de nouveaux périmètres opérationnels.
Chaque périmètre retenu dure deux ans, le secteur Ernest Albert se termine le 31 décembre 2018.

La commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'Energie" réunie le lundi 24 septembre 2018 a émis un avis favorable à la mise en place du secteur Champ-le-Boeuf.

Pour permettre de poursuivre l'octroi de primes municipales, un règlement qui prévoit, entre autre, le périmètre de la campagne, les bénéficiaires, les conditions d'obtention et le calcul de la prime est proposé au Conseil Municipal.

Ce règlement est joint en annexe.

Les demandes de subventions, pour être recevables, devront être déposées en Mairie, avant l'exécution des travaux.

Ce programme pourrait être valable pour deux ans, soit 2019 et 2020.

Débat :

Mme le Maire.- (Lecture de la délibération)

Je vous précise que, sur le précédent périmètre qui était Ernest Albert, nous avons eu cinq dossiers l'année dernière pour un montant de 3 950 €.

Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide le règlement d'octroi, le secteur proposé, la durée et autorise Madame le Maire à l'appliquer, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 et suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 10

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**36 - ATTRIBUTION DE PRIMES
POUR LE RAVALEMENT DE
FAÇADES**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Madame le MAIRE

Exposé des motifs :

La politique menée par la municipalité pour l'amélioration du cadre de vie amène à soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal l'attribution de primes municipales pour la réfection d'immeubles appartenant à :

Monsieur Fabien VINOT pour un immeuble sis 37, Avenue Sainte Anne

| | | |
|---|---------------------|-----------------------|
| - | Travaux Moyens | 9,91 €/m ² |
| | Surface concernée | 70 m ² |
| - | Montant de la prime | <u>693,70 €</u> |

Madame Marie LARCHER pour un immeuble sis 10, rue Bel Air

| | | |
|---|---------------------|-----------------------|
| - | Travaux Légers | 5,70 €/m ² |
| - | Surface concernée | 75 m ² |
| - | Montant de la prime | <u>427,50 €</u> |

Syndic de copropriété du 81, rue Ernest Albert représenté par Monsieur Thomas PEIGNARD

Travaux moyens : 1 500,00 € (plafonné)

SCI BELARGENT représentée par Mme BELARGENT Nancy

Prime Art Déco (15% du montant des travaux) : 1 229,25 €

Les travaux ont été effectués sous le contrôle du technicien de la ville qui a dressé le certificat nécessaire au règlement de ces primes. Les factures acquittées ont été jointes au dossier. Il est précisé que les montants ont été établis selon la grille des tarifs en vigueur à la date de la demande.

La commission municipale spécialisée «Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie» réunie le lundi 24 septembre 2018 a émis un avis favorable à l'attribution de ces primes.

Débat :

Mme le Maire.- (Lecture de la délibération)

Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, autorise Madame le Maire à effectuer le versement des primes suivantes :

- 693,70 € à Monsieur Fabien VINOT,
- 427,50 € à Madame Marie LARCHER,
- 1 500,00 € au syndic de copropriété du 81, rue Ernest Albert,
- 1 229,25 € à la SCI BELARGENT représentée par Mme BELARGENT Nancy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 10

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFournier, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**37 - PROLONGATION DE LA
CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE
FAÇADES POUR
L'EMBELLISSMENT DES
MAISONS "ART DÉCO"**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Madame le MAIRE

Exposé des motifs :

Depuis de nombreuses années, la Municipalité s'est engagée dans une politique de requalification urbaine globale.

En 2009, le Conseil Municipal a validé une démarche qualitative pour la mise en valeur des immeubles «Art Déco», élément important du patrimoine laxovien. Une campagne de ravalement des façades «Art Déco» a été engagée pour la période 2010-2018.

Le résultat obtenu incite à renouveler la démarche pour les années 2019-2020.

En effet, 7 dossiers ont été déposés pour un montant total de 6 736.99 €.

La commission municipale spécialisée «Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie» réunie le 24 septembre 2018 a émis un avis favorable à cette proposition.

Débat :

Mme le Maire.- (Lecture de la délibération)

On a eu quatre dossiers en 2017 pour 3 179 € et cinq dossiers en 2018 pour 5 695 €, sachant que notre potentiel de ravalement de façades sur les maisons Art Déco est encore important. Il est donc tout à fait judicieux de poursuivre cette démarche.

Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, prolonge en 2019 et 2020 la campagne de ravalement de façades pour l'embellissement des maisons «Art Déco» et autorise Madame le Maire à appliquer le règlement, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 et suivants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 10

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFournier, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**38 - CESSION DE PARCELLE
LIEUDIT "FOND DE LAVAUX"**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Madame le MAIRE

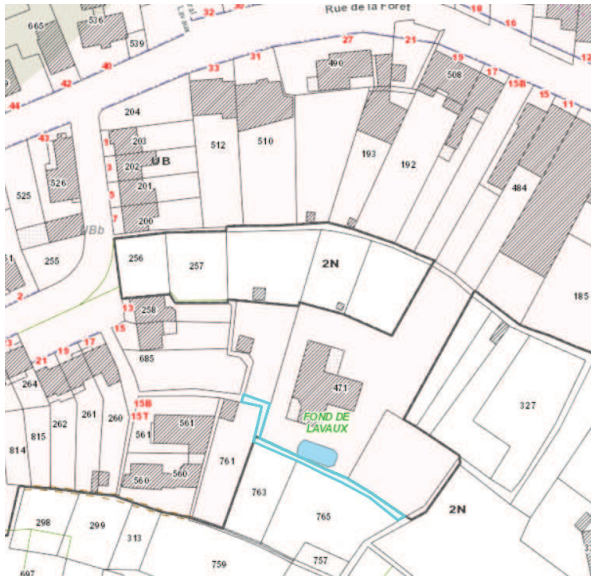
Exposé des motifs :

Il y a environ 40 ans, à la demande de M. Bernard BASTIEN, une rectification du sentier reliant la rue de Lavaux au sentier de Haraudel a été réalisée pour lui permettre de réunir un certain nombre de parcelles.

Ces opérations ont été régulièrement enregistrées et ont abouti au plan cadastral actuel.

La propriété de M. BASTIEN est actuellement en vente, or la parcelle cadastrée en section AM numéro 766 d'une superficie de 85 m² n'a pas été régularisée administrativement. Elle appartient toujours à la commune de Laxou.

Il convient de régulariser cette situation.



La commission municipale spécialisée "Urbanisme, Environnement, Travaux et Maîtrise de l'énergie" réunie le lundi 24 septembre 2018 a émis un avis favorable à la vente de cette parcelle au prix minimum du prix des domaines soit 1200 € hors droits et taxes.

Débat :

Mme le Maire.- (Lecture de la délibération)

Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve la vente de gré à gré de ce terrain, au minimum au prix des domaines et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette vente, notamment l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



COMMUNE DE LAXOU

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 novembre 2018

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT :
NANCY

CANTON :
LAXOU

L'an deux mille dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LAXOU étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Laurence WIESER, Maire

NOMBRE DE

- Conseillers en exercice : 33
- Présents : 23
- Nombre de votants : 33
- Procurations : 10

Etaient Présents :

Laurence WIESER, Yves PINON, Naïma BOUGUERIOUNE, Olivier ERNOULT, Guilaine GIRARD, Samba FALL, Didier MAINARD, Dominique LECA, Maurice HUGUIN, Carole BRENEUR, Claude HINZELIN, Marc BORÉ, Matthieu EHLINGER, Isabelle TAGHITE, Jean-Pierre REICHHART, Serge VAUTRIN, Jeannine LHOMMÉE, Nathalie JACQUOT, Brigitte CHAUFOURNIER, Laurent GARCIA, Pierre BAUMANN, Aziz BEREHIL, Carole CHRISMENT

Objet :

**39 - ACQUISITION D'UN TERRAIN
SIS 12 IMPASSE DU COLONEL
MOLL**

Procurations :

Claudine BAILLET BARDEAU ayant donné procuration à Isabelle TAGHITE
Anne-Marie ANTOINE ayant donné procuration à Laurence WIESER
Pierre CANTUS ayant donné procuration à Olivier ERNOULT
Catherine FERNANDES ayant donné procuration à Yves PINON
Patricia MICCOLI ayant donné procuration à Naïma BOUGUERIOUNE
Abdelkarim QRIBI ayant donné procuration à Marc BORÉ
Marie-Josèphe LIGIER ayant donné procuration à Guilaine GIRARD
Nathalie PARENT-HECKLER ayant donné procuration à Laurent GARCIA
Christophe GERARDOT ayant donné procuration à Pierre BAUMANN
Valérie EPHRITIKHINE ayant donné procuration à Aziz BEREHIL

Secrétaire de séance : Maurice HUGUIN

Rapporteur : Madame le MAIRE

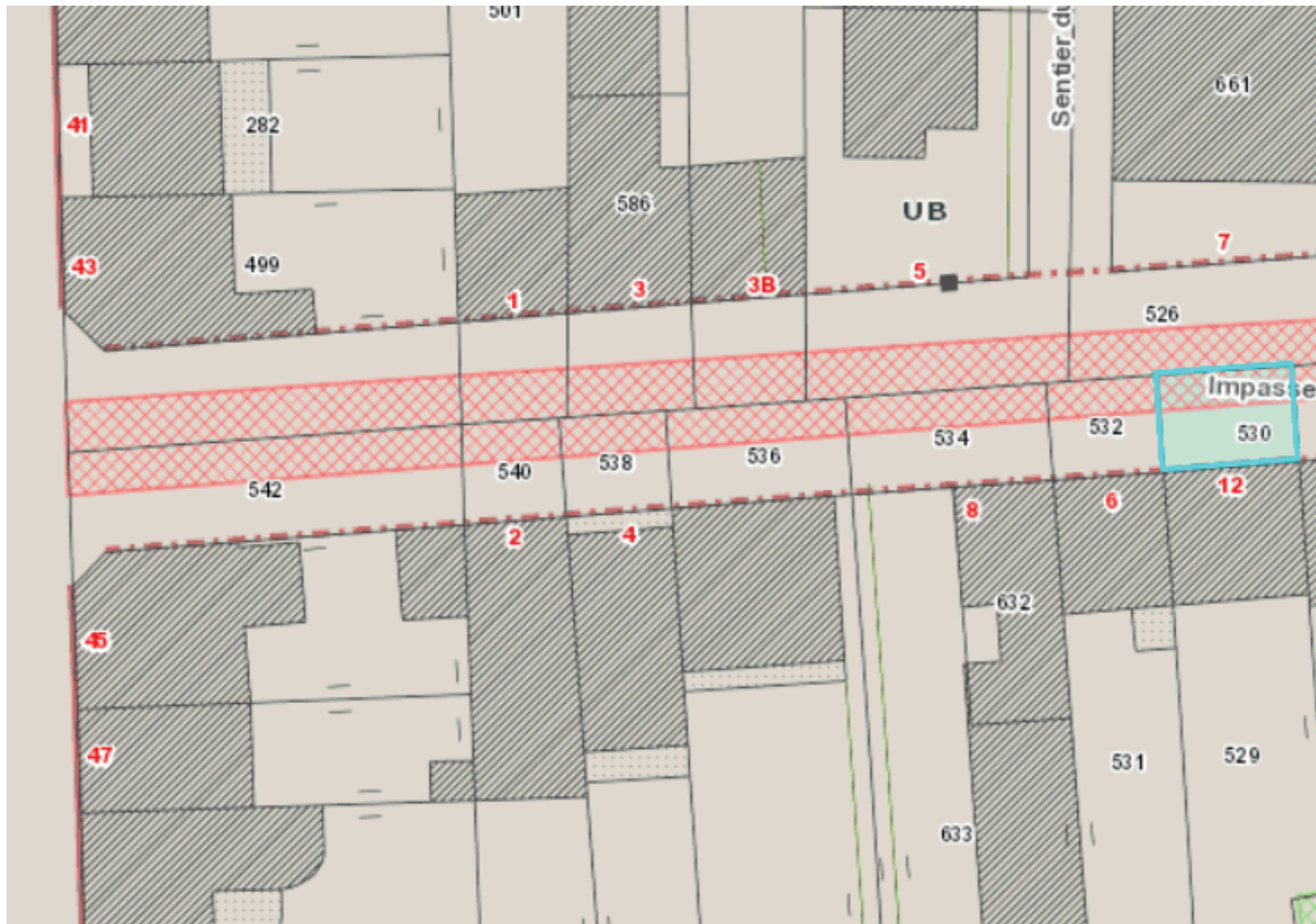
Exposé des motifs :

Les propriétaires d'un terrain cadastré en section AE numéro 530 d'une superficie de 46 m², situé 12 impasse du Colonel Moll, ont proposé à la Commune de l'acquérir pour l'Euro Symbolique.

Ce terrain est classé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Ce terrain est concerné par l'emplacement réservé numéro 8 "DESSERTTE VIA LA RUE DU COLONEL MOLL DE LA ZONE 1 AU "DERRIÈRE SAINTE ANNE".

Cette délibération annule la délibération du 22 janvier 2014 qui prévoyait une régularisation par acte administratif.



Débat :

Mme le Maire.- (Lecture de la délibération)

Y a-t-il des questions, des remarques ? (Non)

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

COMMUNICATIONS

Mme le Maire.- Plusieurs communications dont je vous fais grâce de la lecture dans le détail. Toutes concernent des documents qui sont joints à votre conseil municipal.

Concernant la Métropole :

Rapport d'activité et de développement durable 2017 de la Métropole. Je remercie les services qui ont établi une synthèse dont je vous ferai grâce de la lecture. Je vous demande de prendre acte de cette communication du rapport d'activité de développement durable 2017 de la Métropole.

Rapport annuel 2017 sur le prix & la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement du Grand Nancy. Vous avez tout ce qui concerne l'assainissement, la consommation et les aspects financiers.

Rapport annuel 2017 sur le prix & la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Grand Nancy. Vous avez un résumé concernant les chiffres clés sur la collecte, le traitement des déchets, la prévention, toute la communication et tous les aspects financiers.

Séances du Conseil Métropolitain du 21 septembre 2018 et du 19 octobre 2018.

Puis le rapport de la Société d'Economie Mixte de S.O.L.O.R.E.M.

Vous avez tous les rapports avec les détails qui sont joints au conseil.

Je vous remercie.

La séance est levée à 20 heures 42.

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accepte la vente de ce terrain, pour un euro symbolique,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents, notamment l'acte de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ